



HAL
open science

La Dimension maritale du processus d'intégration des immigrés en France: Inter-mariage et emploi

Mirna Safi

► **To cite this version:**

Mirna Safi. La Dimension maritale du processus d'intégration des immigrés en France: Inter-mariage et emploi. 2008. halshs-00257518

HAL Id: halshs-00257518

<https://shs.hal.science/halshs-00257518v1>

Preprint submitted on 19 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La dimension maritale du processus d'intégration des immigrés en France : inter-mariage et emploi

Mirna Safi

Document de travail
Merci de ne pas citer

Résumé

Cet article cherche à préciser la place du mariage dans le processus d'intégration des immigrés et plus particulièrement le lien qu'il peut avoir avec la situation de l'immigré sur le marché du travail. En utilisant des données longitudinales qui s'étendent sur une longue période (1968-1999), il fournit un panorama descriptif des mariages des immigrés en France, et ce en intégrant dans l'analyse des variables individuelles et contextuelles. Les résultats soulignent dans un premier temps l'existence de différences significatives entre les comportements maritaux des communautés immigrées, différences qui s'écartent parfois des hypothèses du modèle classique d'intégration. L'effet du mariage mixte sur l'accès à l'emploi des immigrés est examiné dans un second temps. Les résultats montrent que ce dernier peut être perçu plus comme un facteur que comme un signe d'intégration socioéconomique. L'effet positif du mariage mixte sur l'emploi des immigrés passe surtout par l'obtention de la nationalité française.

Mots clés : Comportement marital, Inter-mariage, Immigration, Processus d'intégration, emploi, naturalisation

Patterns of marital assimilation of immigrants in France : intermarriage and employment

Abstract

Using longitudinal data from the Echantillon Demographic Permanent (EDP), this paper examines patterns of ethnic intermarriage in France for a long period of time (1968-1999) investigating particularly its possible implications on socio-economic achievement of immigrants and their participation in the labour market. An effort to synthesize intermarriage theoretical perspectives is engaged by integrating both individual and contextual variables in the analysis of the differences in intermarriage patterns of ethnic groups. These differences don't seem to match systematically the canonical model of assimilation. When examining the effect of intermarriage on immigrants' employments, this study puts the stress on the possible perception of intermarriage rather as a medium of assimilation than as its revealing sign. The positive effect of intermarriage on immigrants' employments seems to be closely linked to the acquisition of nationality facilitated by the latter.

Keywords : Intermarriage, Immigration, Assimilation Process, Marital Assimilation, Socioeconomic Assimilation, Employment, Naturalization

* LSQ-CREST-INSEE (3, avenue Pierre Larousse, 92240 Malakoff, <http://www.crest.fr/labo/lsg/index.html>)

**Je remercie Serge Paugam pour son soutien et ses encouragements, ainsi que Yannick Lemel, Laurent Lesnard, Roland Rathelot, Marion Selz et Louis-André Vallet pour leurs relectures avisées et leurs précieuses remarques. Je remercie aussi tous les membres du Centre Maurice Halbwachs et ceux du Laboratoire de Sociologie Quantitative qui ont porté un intérêt à ce travail. Merci à Guy Desplanques, Aline Désesquelles, Christine Couet et Isabelle Robert-Bobée qui m'ont facilité l'accès à l'Echantillon Démographique Permanent. Je tiens aussi à remercier chaleureusement Catherine Borrel et Jacqueline Perrin-Haynes dont la patiente aide m'a permis de construire des données contextuelles à partir des recensements français. Enfin, je remercie tout particulièrement Denis Fougère qui, grâce à de multiples discussions, a contribué vivement à ce travail.

La dimension maritale du processus d'intégration des immigrés en France : inter-mariage et emploi

Mirna Safi*

Alors que dès les premiers travaux sur les mariages, les sociologues et économistes américains ont porté un intérêt particulier à la mixité ethnique¹ (Heer, 1994 ; Kalmijn, 1998), en France, c'est seulement vers les années 1980 que les travaux sur ce type d'unions ont commencé à connaître un certain essor. En effet, la sociologie de la famille développée en France s'est quasi-exclusivement focalisée sur l'homogamie sociale, définie comme l'union entre deux conjoints de statuts sociaux semblables (profession, éducation, origine sociale). Cet intérêt porté à l'homogamie statutaire était d'autant plus fort que les théories stratificationnistes dominaient la littérature sociologique : la société française est d'abord conçue comme une société qui se différencie en termes de classes sociales et le lien marital est un indicateur crucial des frontières entre ces dernières (Girard, 1964 ; Desrosières, 1978 ; de Singly, 1987 ; Bozon et Héran, 1987-1988).

Durant les deux dernières décennies, plusieurs travaux français ont traité de la mixité inter-ethnique. La majorité de ces travaux s'inscrivent soit dans le cadre d'une approche qualitative qui porte sur la question de « l'inter-culturalité » (Streiff-Fénart, 1989), soit dans celui d'une approche démographique qui cherche à fournir une mesure de la mixité au sein de la nuptialité française (Munoz-Perez et Tribalat, 1984 ; Neyrand et M'Sili, 1997). La problématique de cet article se distingue des deux précédentes pour se rapprocher des travaux pionniers américains sur l'intégration des migrants et l'affaiblissement des frontières ethniques et sociales entre les groupes d'immigrés² et la société d'accueil. Ce travail étudie la mixité matrimoniale dans le cadre plus général de l'analyse multidimensionnelle du processus d'intégration des immigrés. Une attention particulière sera portée à la place que le mariage occupe dans ce processus ainsi qu'aux effets qu'il peut présenter sur les autres dimensions de l'intégration et notamment la dimension socioéconomique. Notre démarche se situe ainsi à la croisée de la sociologie de la famille et de la sociologie de l'immigration.

La littérature sociologique sur l'immigration considère le mariage des immigrés comme une donnée fondamentale du processus d'intégration. Afin de synthétiser les efforts théoriques dans ce domaine, développés surtout aux Etats-Unis, il est possible de distinguer deux paradigmes.

Le premier paradigme s'inscrit dans le cadre, plus général, de la théorie classique de l'intégration des immigrés (Safi, 2006).. Il considère que le mariage d'un immigré avec un natif constitue le signe par excellence de l'assimilation. C'est ainsi que dans la typologie des sept étapes de l'assimilation dressée par M. Gordon (1964), le mariage, en tant que facteur de participation dans les groupes primaires de contacts sociaux d'une société d'accueil, constitue l'étape la plus importante de

* LSQ-CREST-INSEE (3, avenue Pierre Larousse, 92240 Malakoff, <http://www.crest.fr/labo/lsg/index.html>)

**Je remercie Serge Paugam pour son soutien et ses encouragements, ainsi que Yannick Lemel, Laurent Lesnard, Roland Rathelot, Marion Selz et Louis-André Vallet pour leurs relectures avisées et leurs précieuses remarques. Je remercie aussi tous les membres du Centre Maurice Halbwachs et ceux du Laboratoire de Sociologie Quantitative qui ont porté un intérêt à ce travail. Merci à Guy Desplanques, Aline Désesquelles, Christine Couet et Isabelle Robert-Bobée qui m'ont facilité l'accès à l'Echantillon Démographique Permanent. Je tiens aussi à remercier chaleureusement Catherine Borrel et Jacqueline Perrin-Haynes dont la patiente aide m'a permis de construire des données contextuelles à partir des recensements français. Enfin, je remercie tout particulièrement Denis Fougère qui, grâce à de multiples discussions, a contribué vivement à ce travail.

¹ Interethnic marriage ou ethnic intermarriage dans la terminologie anglo-saxonne.

² Un immigré est une personne qui réside en France, née étrangère à l'étranger. L'immigré peut être français s'il a acquis la nationalité.

l'intégration. S. Lieberson et W. Waters (1988) affirment qu'il est impossible d'observer un processus d'assimilation complet si l'ethnicité affecte de manière déterminante le choix du conjoint. L'analyse classique de O. Duncan et S. Lieberson (1959) voit dans le taux de mariage mixte l'indicateur le plus fort de l'assimilation. D'autres travaux insistent sur la disparition graduelle des frontières ethniques opérée par les mariages mixtes (Perlmann 2000, 2003). Cet affaiblissement est surtout imputé à l'effet génération : l'augmentation des taux de mariage mixte peut avoir lieu sans une réelle modification de la préférence à l'homogamie culturelle. Un taux de mariage mixte soutenu – même s'il est relativement bas – permet d'avoir de plus en plus d'individus d'origine mixte et par conséquent une tendance générale moins forte au mariage endogame. Ainsi, dans la mesure où l'inter-mariage implique une descendance d'immigrés de plus en plus mixte et l'atténuation de la différenciation ethnique, il constitue le signe le plus concret et le plus « efficace » de l'assimilation.

Par conséquent, selon la vision linéaire de l'assimilation développée par la théorie classique, les migrants dont les caractéristiques se rapprochent le plus du corps central de la société d'accueil (mainstream dans la terminologie anglo-saxonne) sont ceux qui formeront le plus d'unions mixtes avec les membres de ce dernier. Cette proximité se traduit surtout en termes socioéconomiques ; conformément au paradigme de convergence inhérent au modèle classique d'intégration, lorsque la distance socioéconomique entre un groupe d'immigrés et la société centrale du pays d'accueil se réduit, on observerait des taux de mariage mixte élevés. Dans cette perspective, l'ancienneté des vagues migratoires joue un rôle crucial dans l'évolution des taux de mariage mixte : parmi les différents groupes d'immigrés, les premiers arrivants auront les taux d'inter-mariage les plus forts. Des études pionnières ont fourni des résultats empiriques allant dans ce sens (Alba et Golden, 1986 ; Lieberson et Waters, 1988 ; Pagnini et Morgan, 1990 ; Jones et Luijks, 1996). Ces travaux insistent sur le rôle de l'inter-mariage dans la réduction et la transformation des frontières entre les différents groupes sociaux. L'exemple des immigrants européens au début du XX^e siècle aux Etats-Unis, qui grâce à une mixité maritale soutenue ont fini par constituer un groupe relativement homogène représente la référence de ce type de travaux (Alba et Golden, 1986 ; Pagnini et Morgan, 1990). On peut par exemple citer l'article de D. Pagnini et S. Morgan publié dans *The American Journal of Sociology* en 1990 qui cherche à expliquer le phénomène socio-historique de transformation de plusieurs groupes ethniques en le groupe des « Blancs » en décrivant les modalités de la sélection maritale au début du XX^e siècle aux Etats-Unis. Les résultats mettent en évidence le grand clivage qui existait entre les anciennes vagues d'immigration venues d'Europe du Nord et les nouvelles, venues de l'Europe du Sud. Néanmoins ce clivage a progressivement disparu grâce à un taux d'inter-mariage non négligeable et surtout à l'apparition de nouveaux clivages avec l'arrivée de vagues migratoires encore plus diversifiées. Ainsi, le point fondamental de la théorie classique réside dans la conception du mariage des immigrants avec les natifs comme la résultante par excellence de l'intégration et son « incarnation » la plus complète.

Néanmoins, si cette théorie classique est validée par plusieurs exemples empiriques, le taux de mariage mixte entre les Noirs et les Blancs aux Etats-Unis, historiquement très bas, constitue un contre-exemple fort (Heer, 1966 ; Kalmijn, 1993 ; Wong, 2003). C'est à partir de l'analyse de ce contre-exemple que de nouvelles perspectives théoriques ont été explorées pour expliquer les différences de comportement marital entre les groupes ethniques.

En effet, les interrogations sur l'application du modèle classique à la question du mariage se sont multipliées notamment avec les nouvelles vagues d'immigration aux Etats-Unis. Des exemples concrets permettent très tôt de remettre en cause l'idée de lien de causalité entre intégration et exogamie. Même dans les anciennes vagues d'immigration, les Irlandais ont longtemps maintenu des taux forts d'endogamie alors que leur intégration, notamment socioéconomique était incontestable. Il s'agit aussi du cas de la communauté juive aux Etats-Unis. L'endogamie peut ainsi refléter plus un attachement religieux, social voire professionnel à la communauté qu'un réel défaut d'intégration. Par ailleurs, et sous l'influence de la théorie de la segmentation³,

³ Contrairement au modèle classique, la théorie de la segmentation forgée par une équipe de chercheurs autour de A. Portes et M. Zhou, met l'accent sur les contradictions qui peuvent caractériser le processus d'intégration, et notamment celles qui concernent les dimensions culturelles et socioéconomiques de ce dernier (Portes et Zhou, 1993 ; Zhou, 1997). Ces travaux pointent du doigt l'existence de modèles alternatifs comme celui du pluralisme culturel (intégration socioéconomique réussie qui s'accompagne d'une forte solidarité au sein de la communauté) et « downward assimilation »

plusieurs travaux ont mis en évidence l'existence de groupes ethniques dont la situation socioéconomique favorable ne se traduit pas par des taux d'exogamie forts. Il s'agit par exemple du cas de la communauté asiatique aux Etats-Unis (Hwang *et al.*, 1997). Dans une étude récente, R. Muttarak montre qu'un taux élevé de mariage mixte ne va pas toujours de pair avec une meilleure assimilation socioéconomique. En Grande-Bretagne, alors que les Noirs venus des Caraïbes connaissent le taux d'exogamie le plus élevé, leurs performances scolaires et professionnelles sont loin derrière celles des Chinois ou des Indiens (Muttarak, 2003). Un travail récent sur données française a analysé les structures d'opposition entre des indicateurs de mixité (qui comprenaient à côté du mariage, d'autres formes de mixité sociale) et des indicateurs socioéconomiques de l'intégration des immigrés (Safi, 2006). Les résultats opposaient notamment les communautés asiatique et portugaise d'une part, caractérisées par des liens communautaires forts et une situation socioéconomique favorable, aux communautés maghrébine et africaine d'autre part, qui, connaissent une situation socioéconomique infériorisante alors que leur intégration culturelle et leur niveau de mixité sociale sont relativement élevés. Il est néanmoins important d'approfondir ces résultats en examinant la question précise de l'inter-mariage à partir de données plus appropriées.

Ainsi, les travaux inspirés de la théorie de la segmentation mettent l'accent sur le fait que le rapport entre la mixité matrimoniale et l'intégration n'est pas forcément de type linéaire. Ce schéma classique peut même être inversé. En effet, on peut supposer que pour un immigré, le mariage mixte constitue non seulement un signe, mais aussi et surtout, un facteur d'intégration, notamment socioéconomique. Dans ce cadre conceptuel, la cause (l'intégration cause le mariage mixte) devient en quelque sorte la conséquence (le mariage mixte accélère l'intégration). Ce sont les économistes qui se sont le plus penchés sur la question des conséquences socioéconomiques de l'inter-mariage. Leurs travaux cherchent à analyser l'accumulation de capitaux humains et sociaux induits par l'union mixte et les conséquences positives que cette dernière peut avoir sur la situation socioprofessionnelle des immigrés.

En effet, la question de la « prime du mariage » n'est pas spécifique au mariage mixte. Elle fut notamment analysée comme une mesure du gain économique lié à une conception « productive » du mariage⁴ (Becker, 1981 ; Weiss, 1994). Cela découle du fait que dans les modèles expliquant le salaire des hommes, le statut matrimonial, et spécifiquement le fait d'être marié, ressort très fréquemment comme variable explicative significativement positive. Les hypothèses qui permettent d'expliquer ce gain se structurent autour du thème de l'accumulation de capitaux due au mariage. Tout se passe comme si les époux mettaient en commun leurs capitaux économiques, humains et sociaux. Ces capitaux, on le sait, sont fortement valorisés sur le marché du travail. Ces hypothèses acquièrent une importance particulière pour les immigrés, et notamment lorsqu'ils se marient avec un natif. Le capital humain du conjoint natif et son effet sur la maîtrise de la langue du pays d'accueil d'une part, son réseau social plus étendu que celui offert par la communauté immigrée, sont des facteurs stimulant l'intégration du conjoint immigré sur le marché du travail. Néanmoins, cette approche théorique néglige l'effet plus concret de l'éventuelle acquisition de la nationalité du pays d'accueil facilitée par le mariage mixte. L'obtention de cette dernière modifie considérablement les droits des immigrés sur le marché de travail et présente un impact positif sur leur accès à l'emploi (Fougère et Safi, 2005). Toutefois, le lien entre mariage, naturalisation et emploi est complexe et nécessite un examen minutieux.

Ainsi, le mariage des immigrés occupe une place centrale dans la réflexion sociologique sur le processus d'intégration. En France, non seulement les travaux permettant de comparer les comportements matrimoniaux des groupes d'immigrés sont rares, mais en plus, ils ne se préoccupent que très peu de tester un arrière-plan théorique qui, comme nous avons essayé de le montrer, est abondant. Le mariage d'un immigré avec un natif serait-il le signe par excellence

ou intégration infériorisante (une situation socioéconomique défavorisée malgré une intégration culturelle) (Portes 1995 ; Safi, 2006).

⁴ Notons que R. Merton (1941) était un des premiers à souligner le rapport d'échange qui caractérise le mariage et notamment le mariage inter-racial. Sa théorie de l'hypergamie (échange d'un statut racial supérieur contre un statut socioéconomique supérieur, comme si le prestige racial et le prestige socioéconomique étaient des substituts) qui caractérise les mariages entre un homme noir et une femme blanche a inspiré les travaux économiques ultérieurs sur la notion de marché matrimonial. En France, cette question de l'échange sous-jacent au contrat marital a été étudiée dans des travaux comme ceux de F. de Singly (1986) ou de L.A Vallet (1986, 1995) mais jamais sous l'angle de l'exogamie inter-ethnique.

d'une intégration réussie d'individus ou de groupes immigrés ? Ou ne serait-il pas plutôt un événement du parcours migratoire qui pourrait avoir des conséquences importantes sur le déroulement de ce dernier ?

Dans cet article, nous proposons une analyse quantitative des mariages des immigrés exploitant les données longitudinales de l'Echantillon Démographique Permanent (EDP) qui constitue une ressource empirique très riche, autant au regard de la période observée (1968-1999) qu'à celui du nombre de communautés immigrées concernées. Nous commencerons par fournir un panorama descriptif des mariages des immigrés pour analyser ensuite les facteurs explicatifs de la mixité matrimoniale et ce en intégrant des éléments individuels et contextuels. Dans un second temps nous examinerons plus précisément l'effet de l'inter-mariage sur l'accès à l'emploi des immigrés.

Les données

Le travail empirique ci-dessous repose sur l'exploitation de données issues de l'Echantillon Démographique Permanent (EDP) de l'Insee. Ce dernier constitue un vaste fichier de suivi longitudinal d'individus tirés des recensements français selon un critère de date de naissance. Ce fichier a été créé en 1967 et comprend, à l'heure actuelle, des données issues des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Sont inclus dans l'EDP les individus nés certains jours de l'année et pour lesquels on dispose d'un bulletin de recensement ou d'un des bulletins d'état civil correspondant aux événements démographiques majeurs de la vie : naissance, mariages, décès, naissance des enfants... Nous exploiterons plus particulièrement les données issues des bulletins de mariage des individus EDP immigrés qui ont été collectés à partir de 1968 et jusqu'à l'an 2000⁵. La nature « en flux » de ces données les rend particulièrement adaptées à l'analyse du choix du conjoint⁶. Néanmoins, une de leurs principales limites est directement liée à la catégorisation statistique des immigrés dans le recensement, et notamment le fait que l'on ne pourra pas travailler sur la deuxième génération. Par ailleurs, des variables particulièrement utiles pour toute étude sur l'immigration sont absentes des données de recensement ; il s'agit par exemple du degré de maîtrise de la langue, de la date d'arrivée dans le pays, de la date éventuelle de la naturalisation. Néanmoins, la jonction des données longitudinales de l'EDP et des bulletins de mariage permet de répondre de manière relativement satisfaisante aux questions que l'on cherche à traiter dans cet article. Enfin, nous ne pourrons travailler que sur les unions maritales et non pas sur la mise en couple. Or, toutes les études récentes sur le choix du conjoint soulignent l'importance de considérer la population globale des couples (concubins ou mariés) notamment à cause de la baisse du poids de l'institution du mariage dans la société. Néanmoins, les travaux montrent que le mariage représente toujours la forme majoritaire d'union chez les populations immigrées (Tribalat, 1995 ; Tavan, 2005).

Définir les mariages mixtes

Une des premières difficultés que tout travail sur la mixité matrimoniale doit affronter, réside dans la définition de cette dernière. En effet, si les travaux qualifient souvent de mixte le mariage entre un immigré et un natif, il convient de souligner que cette terminologie englobe des réalités sociologiques multiples. Comme évoqué ci-dessus, ce choix cherchait à se démarquer des travaux sur l'homogamie sociale en affirmant la nécessité d'examiner une certaine « homogamie culturelle »⁷. Par opposition à l'homogamie sociale, mesurée par des critères objectifs tels que l'origine sociale ou l'éducation, la mixité des couples désignerait des différences de subjectivité liées notamment à des cultures ou des lieux de socialisation différents. Dans le travail empirique

⁵ Dans la version de l'EDP utilisée dans ce travail, on dispose d'information sur le mariage des individus jusqu'à l'année 2000. Nous avons ainsi travaillé, dans un premier temps, sur la totalité de ces mariages. Par ailleurs, dans les données de l'EDP, un problème de collecte de l'état civil est survenu entre 1982 et 1998. Au cours de cette période, seule la moitié des bulletins de mariage figurent dans les données. C'est pour cela que les résultats sont exposés uniquement en pourcentage.

⁶ En effet, les études sur le mariage utilisent dans la majorité des cas des données "en stock" issues de la réponse des individus à des questions sur les caractéristiques des conjoints au moment de l'enquête. Or, les données "en flux", telles que celles dont nous disposons, c'est à dire collectées à la date du mariage, sont préférables. Ces dernières sont les plus aptes à rendre compte des caractéristiques des conjoints au moment de la décision du mariage et ce d'autant plus que quelques caractéristiques peuvent changer après le mariage (changement de nationalité, de religion, de situation professionnelle...).

⁷ Plus généralement, et comme le montre G. Varro, le terme « mixité » a connu de manière progressive un usage de plus en plus répandu dans des problématiques aussi diversifiées que la mixité matrimoniale, la mixité familiale, la mixité scolaire, la mixité sociale et culturelle de sorte que l'on peut parler de l'émergence d'une sociologie de la mixité (Varro, 2003).

ci-dessous, nous utiliserons dans la continuité de certains travaux français le terme de couple mixte, mais toutefois de manière très précise. Ce que nous cherchons à analyser ce sont en effet les comportements matrimoniaux directement liés au phénomène migratoire. Notre définition de la mixité matrimoniale reposera ainsi sur des critères objectifs de pays de naissance et de nationalité. C'est pour cela que nous préférons utiliser les termes endogamie/exogamie ou intermariage qui renvoient concrètement à des unions de membres de groupes différents définis selon ces critères⁸.

Signalons par ailleurs qu'à côté de cette difficulté sémantique qui entoure la recherche sur la mixité matrimoniale, il existe une difficulté de repérage quantitatif. D'ailleurs, la rareté des travaux quantitatifs en France sur ce sujet est étroitement liée au défaut d'adaptation des données accessibles, notamment les enquêtes de statistique publique. Dans la plupart des enquêtes qui permettent de travailler sur des effectifs suffisants d'immigrés, le chercheur doit se contenter de critères de nationalité et de pays de naissance des individus et de leurs conjoints. Ces variables à elles seules ne sont pas satisfaisantes pour contrôler toutes les complexités de la trajectoire migratoire des individus (notamment leur acquisition éventuelle de la nationalité) et ne permettent pas de traiter des mariages entre des générations différentes issues de l'immigration. A titre comparatif, aux Etats-Unis, et même dans certains pays européens, les travaux sur ce sujet permettent, à partir des données de recensement, de définir des groupes différents en se fondant sur des informations sur la nationalité à la naissance et le pays de naissance des individus, de leurs conjoints et de leurs parents, la langue maternelle, et le groupe auquel l'individu s'identifie subjectivement. En France, les rares analyses quantitatives sur ce sujet adoptent une définition binationale des mariages mixtes (Neyrand et M'Sili, 1997 ; Munoz-Perez et Tribalat, 1984) ou encore une distinction de type immigré/Français (Borrel et Tavan, 2004 ; Insee, 2005). Dans leur travail sur l'enquête Famille, A. Filhon et G. Varro fournissent une des analyses quantitatives les plus élaborées en France sur le mariage mixte. Cette enquête permet de combiner différents critères d'origine géographique (lieu de naissance, nationalité et catégorie d'immigré) (Fihon et Varro, 2005). L'utilisation des données de l'EDP nous permet d'aller un peu plus loin que les analyses précédentes, notamment grâce à la richesse de l'information dont nous disposons sur l'individu EDP⁹ et son parcours d'intégration.

En exploitant la dimension longitudinale des données, il est possible de classer les individus EDP contractant un mariage sur la période observée en trois catégories : les Français de naissance, les immigrés devenus français avant le mariage et les immigrés étrangers avant le mariage¹⁰. Quant au conjoint, on peut combiner les informations sur sa nationalité et son pays de naissance et distinguer entre les Français nés en France et les Français nés à l'étranger¹¹. Cette distinction nous permettra de déceler des niveaux graduels d'exogamie qui dépassent le simple critère de nationalité (par exemple le mariage d'un étranger avec un Français né dans le même pays). Néanmoins, nous ne pourrions pas détecter les mariages entre étrangers et Français issus de l'immigration puisque l'information sur le pays de naissance des parents des conjoints n'est pas disponible. La figure suivante représente les différentes unions possibles pour les individus EDP. On voit ainsi qu'un mariage exogame au sens de la nationalité peut être considéré comme

⁸ Le terme « couples mixtes » est souvent critiqué par certains parce qu'il présente des connotations coloniales : il était considéré comme une mesure d'assimilation à la nation des populations colonisées, et surtout de la domination de la culture française. D'autres le critiquent pour sa « pauvreté sémantique » : tous les couples ne sont-ils pas mixtes ? Dans son ouvrage consacré à la mixité, G. Varro montre comment, progressivement, une signification positive de la mixité a gagné du terrain sur la scène politique et scientifique, mettant l'accent sur la possibilité du « vivre ensemble », par opposition à la ségrégation et la séparation. Ainsi, si nous choisissons dans la lignée de ces travaux d'utiliser le terme couples mixtes, c'est bien parce qu'il insiste sur la notion de mélange et de métissage, que l'on considère comme une valeur positive de toute société. Signalons toutefois que d'autres termes sont utilisés ici et là pour désigner ce type d'unions : on peut citer des expressions telles que mariages interculturels, mariages biculturels, ou encore mariages binationaux.

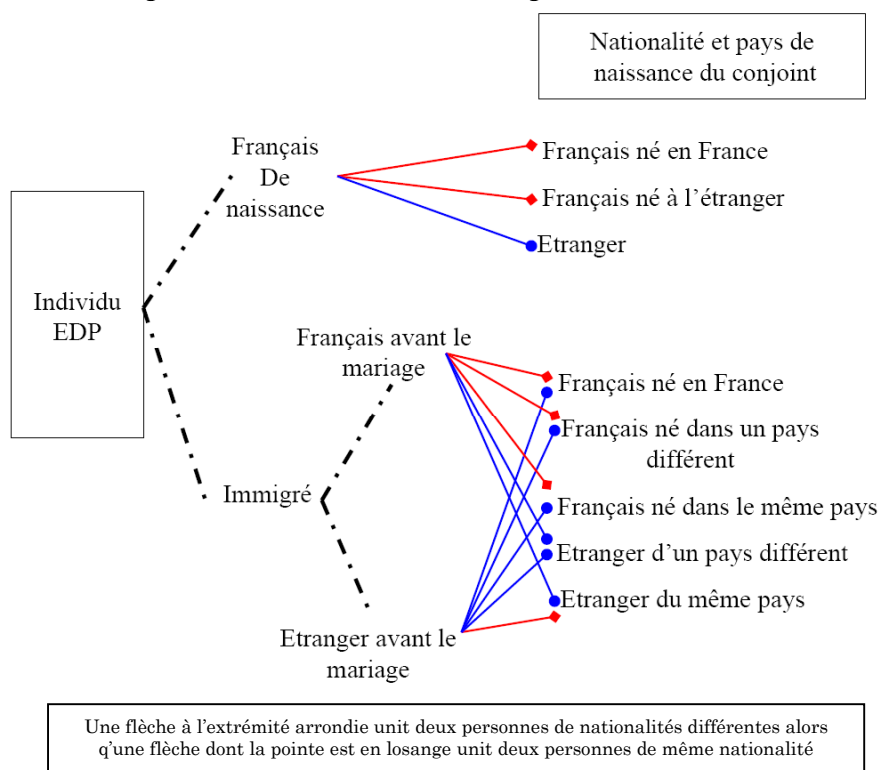
⁹ Nous appelons individus EDP les individus sélectionnés dans le panel et suivis longitudinalement.

¹⁰ Pour savoir si l'individu EDP est immigré naturalisé avant le mariage, nous utilisons l'information conjointe du recensement et du bulletin de mariage. En effet, si l'information des recensements nous indique que l'individu est immigré naturalisé jusqu'au recensement avant son mariage, ou immigré étranger à ce dernier recensement mais ayant déclaré être de nationalité française au moment du mariage, on en déduit qu'il a été naturalisé avant le mariage.

¹¹ Soulignons ici que l'expression « Français de naissance » n'est pas équivalente à celle de « Français né en France ». En effet, la première, issue de la catégorisation des recensements, désigne ceux qui sont nés français en France. Les Français nés en France peuvent être nés étrangers et acquérir la nationalité. Ainsi, le niveau de précision de l'information sur la nationalité de l'individu EDP est supérieur à celui de son conjoint. On peut savoir si l'individu EDP est immigré ou Français de naissance ; pour son conjoint on peut uniquement savoir sa nationalité au moment du mariage (cette dernière peut avoir changé) et son pays de naissance.

endogame culturellement lorsqu'on affine l'analyse en prenant en compte les pays de naissance des individus (mariage entre un immigré étranger avant le mariage et un Français né dans le même pays). A l'opposé, un mariage endogame au sens de la nationalité (mariage entre un immigré devenu français avant le mariage et un Français né en France) peut être considéré comme exogame.

Figure 1. Classification des mariages des individus EDP



On compte sur la période 1968-2000, 166 460 bulletins de mariage¹². Dans un premier temps, nous comparons les nationalités des deux conjoints : nous appelons **endogame** un mariage unissant deux personnes de même nationalité, **exogame-étranger** un mariage unissant deux personnes de nationalités étrangères différentes, et **exogame franco-étranger** un mariage unissant une personne de nationalité française avec une personne de nationalité étrangère¹³.

Sur la totalité de la période, la répartition des mariages observés est présentée dans le tableau ci-dessous (TAB. 1). On voit ainsi que 93.8% des mariages contractés en France sur la période sont endogames et que le taux d'exogamie maritale, au sens de la nationalité, est aux alentours de 6%. La grande majorité de ces mariages exogames est contractée entre un conjoint français et un autre de nationalité étrangère.

TAB.1 Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 pour les individus EDP selon le sexe (critère de nationalité)

Type de mariage	Hommes	Femmes	Ensemble
Endogame	93,92	93,68	93,8
Exogame-étranger	0,33	0,33	0,33
Exogame franco-étranger	5,75	5,99	5,87
Total	100	100	100

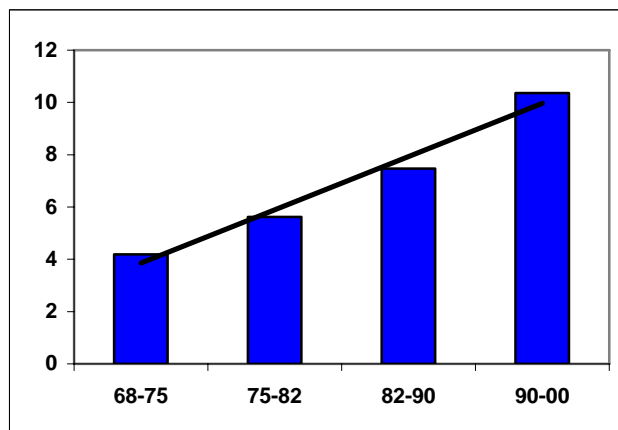
source : EDP, Insee N=166 460

¹² Il s'agit ici des bulletins de mariage où l'on dispose de minimum d'information permettant d'analyser le type d'union, à savoir l'année du mariage et la nationalité du conjoint, soit 99.2% des bulletins de mariage sur la période.

¹³ Nous nous inspirons d'une terminologie déjà utilisée dans les travaux de Neyrand et M'Sili (1997).

Comme le montre la figure 2, la part des mariages binationaux n'a cessé d'augmenter sur la période. Ceci est notamment dû à la forte augmentation du taux des mariages exogames franco-étrangers¹⁴. En effet, ce dernier passe de 4.2% des mariages contractés entre 1968 et 1975 à 10.3% de ceux contractés entre 1990 et 2000.

Figure 2. Evolution des mariages binationaux entre 1968 et 2000 (en pourcentage)



source : EDP, Insee N=166 460

Parmi les 166 460 bulletins de mariage, 9830 sont contractés par des individus EDP immigrés soit environ 6%¹⁵. Leur distribution présentée dans le tableau ci-dessous (TAB 2.) montre que, 46% seulement de ces mariages sont endogames (au sens de la nationalité). On peut aussi remarquer, que les hommes immigrés enregistrent des taux d'exogamie supérieurs aux femmes.

TAB 2. Répartition des mariages contractés entre 1968 et 2000 pour les individus EDP immigrés selon le sexe (critère de nationalité)

Type de mariage	Hommes	Femmes	Ensemble
Endogame	42,73	49,72	45,97
Exogame-étranger	4,95	5,70	5,30
Exogame franco-étranger	52,32	44,59	48,73
Total	100	100	100

source : EDP, Insee N=9830

Il est important à ce stade de faire la distinction entre les immigrés devenus français par acquisition avant le mariage et ceux restés étrangers. En effet, si pour ces derniers la nationalité déclarée dans le bulletin de mariage indique l'origine, les choses sont plus complexes pour les immigrés devenus français. Il est ainsi intéressant de pouvoir repérer les mariages mixtes immigré/Français indépendamment de la nationalité de l'immigré avant le mariage. On peut séparer l'échantillon d'immigrés ayant contracté un mariage entre 1968 et 2000 entre les immigrés étrangers (7455) et les immigrés devenus français avant le mariage (2375). Le tableau 3 fournit le maximum d'information exploitable dans l'EDP concernant l'origine du conjoint des immigrés devenus français et des immigrés étrangers en combinant les critères de nationalité et de pays de naissance.

¹⁴ Ces résultats sont relativement proches de ceux trouvés dans le cadre d'autres analyses sur ce sujet. F. Munoz-Perez and M. Tribalat (1984) trouvent des taux de mariage franco-étranger autour de 6% dans les années 1970. Au cours des années 1980 et 1990 ce taux augmente fortement pour s'approcher de 10%.

¹⁵ Soulignons que le taux d'immigrés dans la population contractant des mariages en France est en-dessous de leur taux moyen dans la population ; ceci s'explique par la part non négligeable de mariages contractés par des immigrés à l'étranger et impossible donc à détecter dans les bulletins de mariage en France.

TAB 3. Origine du conjoint des individus EDP immigrés selon le sexe et la nationalité avant le mariage

Nationalité de l'immigré à la date du mariage (individu EDP)	Origine du conjoint	Sexe de l'immigré (individu EDP)		
		Homme	Femme	Ensemble
Pour les immigrés étrangers				
	Etranger du même pays	27.18	34.71	30.56
	Etranger d'un pays différent	6,35	7.78	6.99
	Français né dans le même pays	5.98	6.70	6.30
	Français né dans un pays différent	4,30	5,30	4,75
	Français né en France	56.19	45,51	51,40
	Ensemble	100	100	100
Pour les immigrés naturalisés avant le mariage				
	Etranger du même pays	12,12	13.44	12,87
	Etranger d'un pays différent	4,68	5,82	4,98
	Français né dans le même pays	11,82	10,57	11,27
	Français né dans un pays différent	7.01	7,79	7,16
	Français né en France	65,37	62,38	63,72
	Ensemble	100	100	100

Source : EDP, Insee N=7455 immigrés étrangers et 2375 immigrés naturalisés

Lecture : Parmi les hommes immigrés, étrangers avant le mariage ayant contracté un mariage sur la période 1968-2000, 27.18% ont épousé une femme étrangère du même pays.

On peut ainsi remarquer que les comportements matrimoniaux de ces deux catégories d'immigrés sont considérablement différents. Près de 82% des immigrés devenus français avant le mariage se marient avec un conjoint de nationalité française. Ce dernier peut être né en France (63.7% des mariages), né à l'étranger dans un autre pays que le pays d'origine de l'immigré (7.2% des mariages) ou né dans le même pays que celui de l'immigré (11.3% des mariages). Les 18% des mariages contractés avec des étrangers concernent majoritairement un conjoint étranger de la même origine que celle de l'immigré (12.9% des mariages). Cette propension au mariage mixte plus forte chez les immigrés naturalisés peut être en partie expliquée par la nature sélective des deux phénomènes que l'on observe ici à savoir la naturalisation et le mariage mixte. Par ailleurs, les immigrés devenus français semblent se marier bien plus souvent que les étrangers avec des conjoints français, nés dans le même pays. Enfin, surtout quand elles ne sont pas naturalisées, les femmes immigrées se marient moins fréquemment avec des Français nés en France : 45.5% des femmes étrangères se marient avec des Français nés en France et ce taux est de 56.5% chez les hommes étrangers.

Signalons que l'intérêt de ce tableau est de montrer que, tout comme les mariages d'un immigré avec un étranger, ceux contractés avec des personnes de nationalité française peuvent être exogames ou endogames. C'est pour cela que nous qualifierons le mariage d'un immigré (qu'il soit français ou étranger avant le mariage) avec un conjoint étranger du même pays d'**endogame-étranger** et celui avec un conjoint d'étranger d'un pays différent d'**exogame-étranger**. Les mariages avec un conjoint de nationalité française seront classés **endogame-français** lorsque ce dernier est né dans le même pays que l'immigré, **exogame-français né à l'étranger** lorsque le conjoint est né à l'étranger dans un autre pays que l'immigré et **exogame-français** lorsque le conjoint est français né en France.

Afin de pouvoir mener une comparaison des comportements matrimoniaux des différents groupes d'immigrés, nous n'avons retenu que ceux dont la nationalité est suffisamment représentée. Ceux-ci sont originaires du Portugal, d'Espagne, d'Italie, d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Turquie. Nous avons en outre regroupé les immigrés venus d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), d'Afrique Subsaharienne, de l'Europe de l'Est, et de l'Europe de l'Ouest (hors Espagne, Italie et Portugal) afin de pouvoir les intégrer dans l'analyse. Nous obtenons ainsi un échantillon de 9143 immigrés qui se distribuent selon les différentes origines comme le montre le tableau 4.

TAB.4 Origine des immigrés ayant contracté un mariage entre 1968 et 2000

Origine Nationale	Nationalité avant le mariage		Ensemble	
	Etranger (en %)	Français (en %)	Effectif	%
Afrique subsaharienne	7,49	5	629	6,88
Algérie	13,28	11,03	1163	12,72
Asie du Sud-Est	5,1	9,65	569	6,22
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	9,86	7,44	847	9,26
Espagne	11,15	15,06	1108	12,12
Europe de l'Est	4,52	6,33	454	4,97
Italie	11,23	19,84	1221	13,35
Maroc	5,77	8,41	587	6,42
Portugal	25	9,65	1939	21,21
Tunisie	3,95	6,64	422	4,62
Turquie	2,66	0,95	204	2,23
Total	6885	2258	9143	100

Dans un premier temps, nous proposons de comparer dans une approche descriptive les comportements matrimoniaux des Français de naissance et des différentes communautés immigrées. Pour cela, nous avons construit des matrices croisant l'information détaillée sur l'origine de l'individu EDP (Français de naissance, immigré par origine) et celle sur l'origine de son conjoint (Français né en France, Français né à l'étranger, étranger par origine)¹⁶. A partir de ces matrices, nous pouvons dresser une représentation graphique des distances sociales entre les groupes¹⁷ par la méthode du « Multidimensional Scaling ». Les graphiques ci-dessous (Figure 3) représentent, de manière optimale, les distances qui existent entre les différents groupes telles qu'elles se traduisent par leur comportement marital ou plus précisément par les pourcentages lignes dans le tableau de contingence croisant la nationalité de l'individu EDP et celle de son conjoint. Nous représentons ainsi les distances obtenues par Multidimensional Scaling dans le plan défini par les deux premières dimensions¹⁸.

Soulignons d'abord que dans ces graphiques, seules les distances sont interprétables et non pas la position intrinsèque des différents groupes sur les axes. Pour les hommes, trois communautés semblent se distinguer de toutes les autres : les Asiatiques, les Portugais et dans une moindre mesure les Africains. Les points représentant ces origines sont en effet les plus éloignés de tous les autres. Par ailleurs, il existe de fortes similitudes entre les comportements maritaux des Maghrébins et des Européens même si ces derniers sont plus proches de la catégorie « Français de naissance ». Quant aux immigrés turcs, leur comportement matrimonial est relativement éloigné des autres groupes d'immigrés, mais reste tout de même proche des Français de naissance¹⁹. Ainsi, il est frappant de remarquer que la grande majorité des hommes immigrés s'unissent, lorsque leurs mariages sont célébrés en France, selon des configurations relativement proches avec des membres de telles ou telles communautés.

¹⁶ Des matrices séparées pour les hommes et pour les femmes sont présentées p.29-30.

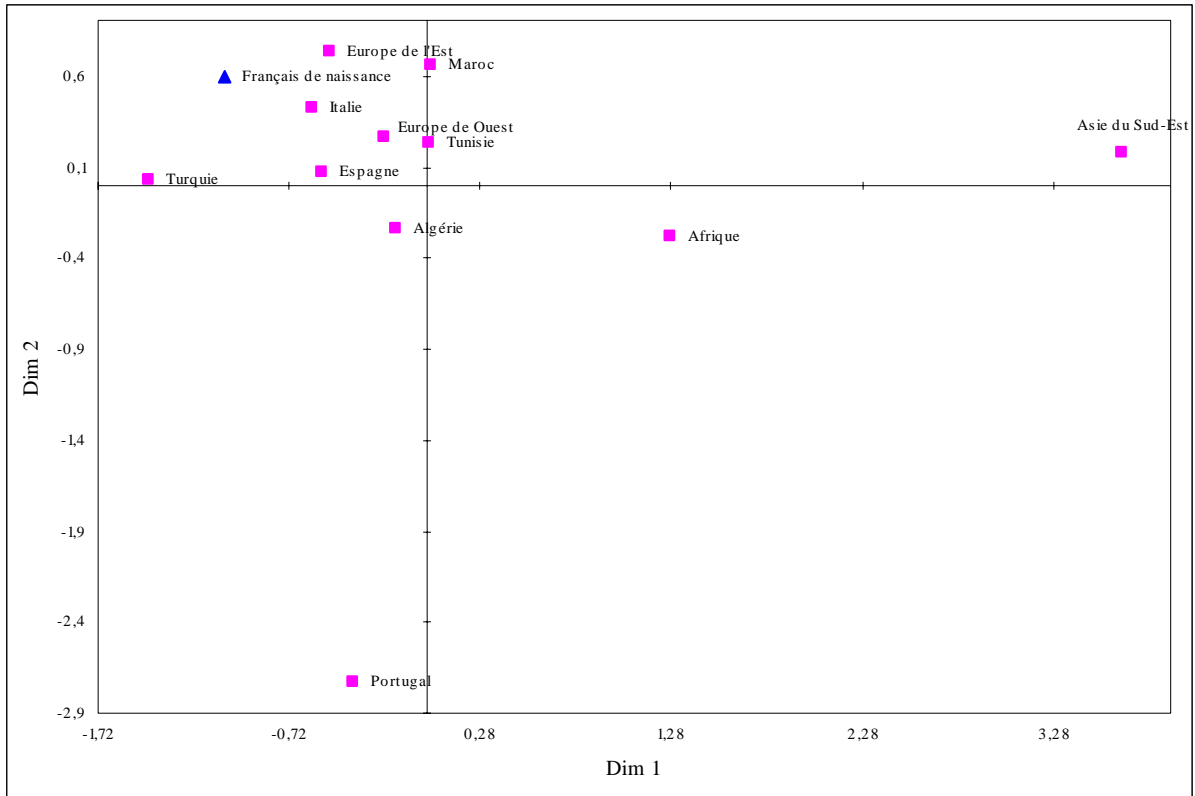
¹⁷ Nous nous inspirons de nombreux travaux qui estiment des distances sociales entre des groupes, ou encore des échelles de statuts, par la comparaison des comportements maritaux ou parfois homophiles (Chan et Goldthrope, 2004 ; Cousteaux, 2006). L'approche technique utilisée ici est alors la même que celle adoptée dans ces travaux. Plus de détails peuvent être demandés auprès de l'auteur.

¹⁸ Pour plus de détails sur la méthode de Multidimensional Scaling, on peut se référer à l'ouvrage de J. Kruskal et M. Wish (1978) ou à celui plus récent de I. Borg et P. Groenen (1997).

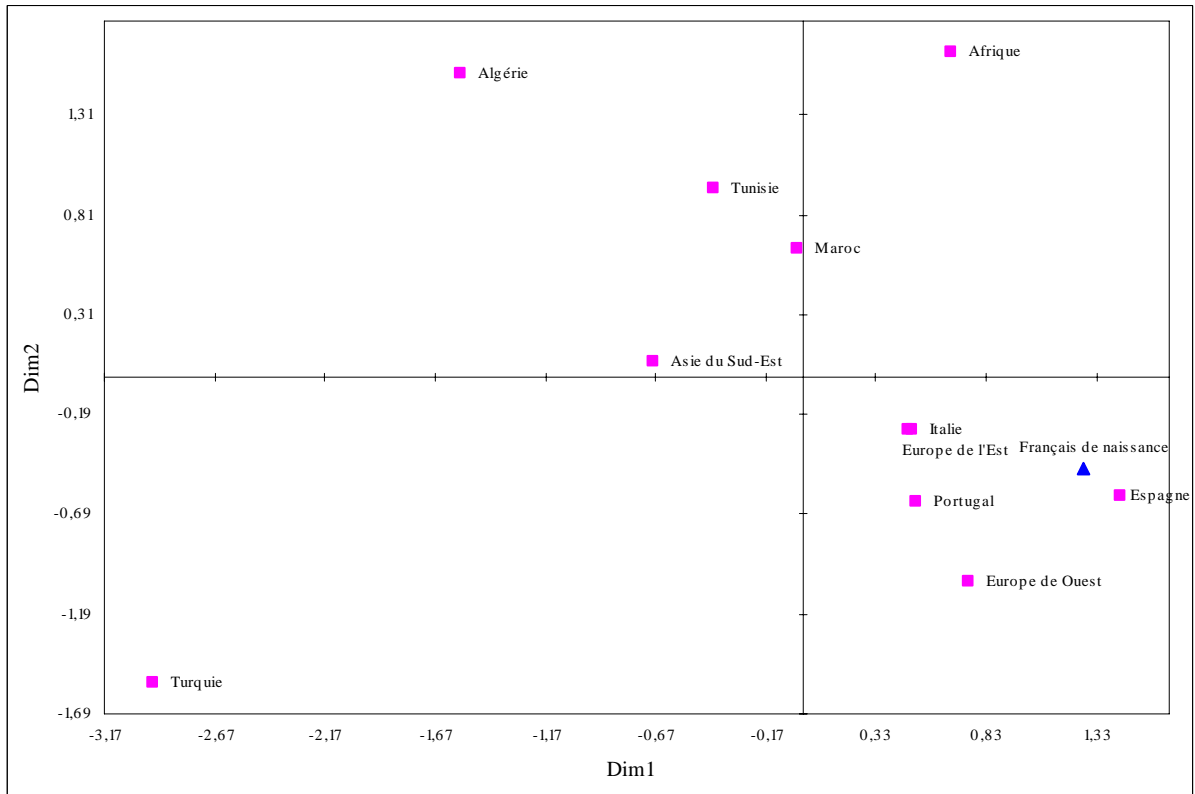
¹⁹ A titre d'exemple, les Français de naissance sont quasiment équidistants des Turcs et des Espagnols.

Figure 3 Représentations des distances sur les deux premières dimensions (multidimensional scaling)

Pour les hommes



Pour les femmes



Pour les femmes, la représentation graphique est plus éclatée. On peut déceler de fortes distances entre les immigrées venues d'Europe (qui présentent des comportements matrimoniaux proches des Françaises de naissance) et des immigrées venues d'ailleurs. Les femmes turques ont un comportement matrimonial qui les distingue fortement de toutes les autres catégories. Par ailleurs, les femmes algériennes et africaines paraissent assez éloignées des femmes venues d'Europe. Signalons que ces distances ne s'interprètent pas forcément en termes d'endogamie plus ou moins forte. Si pour les hommes, les Asiatiques, les Portugais et les Africains sont effectivement les plus endogames, les femmes portugaises sont plus endogames que les Africaines ou les Algériennes mais leur comportement marital se rapproche plus fortement de celui des Françaises de naissance.

Ainsi, l'intérêt de cette analyse est de montrer dans quelles mesures nous pouvons représenter les différences des comportements matrimoniaux, non uniquement à travers des schémas intellectuels qui portent un certain jugement (endogamie/exogamie), mais aussi à travers une approche générale de distribution. Etant donnée la composition de la société, un individu appartenant à un groupe donné a plus ou moins de probabilité de contracter un mariage avec un individu appartenant à tel autre groupe. Quelle comparaison pouvons nous faire entre les différentes communautés au regard de la distribution totale des mariages de leurs membres et non seulement leur plus ou moins forte tendance à l'endogamie? C'est à cette question que nous avons tenté de répondre ci-dessus. Néanmoins, la grande limite de cette approche réside dans le fait qu'elle ne contrôle pas les caractéristiques individuelles ni les différences qui peuvent exister entre les structures des groupes. C'est ainsi, que nous proposons ci-dessous une analyse qui intègre et contrôle ce type de caractéristiques.

Expliquer les comportements matrimoniaux des immigrés : facteurs individuels et contextuels

Alors que le modèle classique se focalise sur l'explication des taux d'exogamie par des caractéristiques culturelles et socioéconomiques individuelles, tout un courant de pensée met l'accent sur l'importance de prendre en compte des caractéristiques macro-structurales ou contextuelles. Cette approche, privilégiée d'abord dans les travaux de P. Blau, insiste tout particulièrement sur l'effet de la structure sociale sur l'association des personnes (Blau, 1977 ; Blau *et al.*, 1982 ; Blau *et al.*, 1984). Les « associations sociales » sont importantes parce que, selon Blau, l'intégration repose sur des interactions « face-à-face », et non pas sur un consensus autour de valeurs morales ou culturelles. Dans un article publié dans *The American Journal of Sociology*, P. Blau, R. Blum et J. Schwartz montrent que, bien que le mariage endogame soit dominant aux Etats-Unis, l'hétérogénéité ethnique dans certaines zones résidentielles augmente les taux d'inter-mariage (Blau *et al.*, 1982).

Cette approche structuraliste préconise de prendre en compte des variables collectives dans l'explication du choix matrimonial : la taille du groupe, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans chaque groupe, la distribution résidentielle, l'hétérogénéité au sein du groupe, etc. Dans un travail pionnier, Hwang, Saenz et Aguirre montrent que seul un cadre théorique qui intègre à la fois les arguments de la théorie classique et ceux de la théorie structuraliste, permet de rendre compte de la complexité de la question de l'inter-mariage (Hwang *et al.* 1997).

Nous proposons ci-dessous un modèle explicatif des comportements matrimoniaux des immigrés qui intègre à la fois des variables individuelles et contextuelles. De plus, nous tentons de concilier plusieurs approches disciplinaires ayant traité la question du mariage des immigrés, notamment les approches sociologiques, démographiques, économiques et géographiques.

Les variables individuelles

Les études sur la mixité des mariages soulignent la multidimensionnalité inhérente au concept d'homogamie (Kalmijn, 1991) : les individus peuvent appartenir à plusieurs groupes sociaux en même temps et un mariage homogame au regard de l'un des groupes ne l'est pas forcément pour un autre. Ainsi dans leur revue de littérature sur l'homogamie, E. Epstein et R. Guttman montrent que cette dernière est observable pour une multitude de critères : l'intelligence, les valeurs, les attitudes, la personnalité, le physique, l'origine sociale, la religion, la race, l'ethnicité,

la profession et l'éducation (Epstein et Guttman, 1984). La nature lacunaire des données de recensements ne nous permet pas d'intégrer des variables individuelles aussi riches.

Par ailleurs, une des spécificités fondamentales de l'approche sociologique de la mixité inter-ethnique réside dans le fait qu'elle confronte constamment cette dernière à la question de l'homogamie sociale. En effet, on peut se demander si les couples mixtes constituent véritablement un groupe à l'écart de la logique homogame qui domine le mariage. Nombreuses sont les études ayant montré que les couples exogames ethniquement sont souvent très homogames socialement (profession, capital humain). Ainsi, le taux de mixité des mariages entre les membres de deux groupes ethniques ne dépend pas uniquement des frontières dites « culturelles » : il est aussi inversement proportionnel au degré auquel les frontières ethniques coïncident avec les frontières sociales. Deux groupes ethniques différents peuvent connaître un taux fort de mariage mixte si leurs statuts sociaux sont proches. Les facteurs sociologiques tels que l'origine sociale, la profession et surtout le capital humain doivent alors nécessairement être pris en compte dans l'analyse de la mixité ethnico-culturelle des mariages²⁰. Généralement, les études montrent que les immigrés contractant un mariage mixte sont plus éduqués et plus qualifiés des autres. Mais ceci est aussi vrai pour les natifs impliqués dans ces mariages. Tout se passe comme s'il existait une forme de sélectivité par le capital humain des couples mixtes (Furtado, 2006, Duncan et Trejo, 2005).

Malheureusement, les données de l'EDP ne renseignent pas sur le capital humain du conjoint. Pour cela, nous nous contenterons de l'information sur le capital humain de l'individu EDP²¹. Nous intégrons également dans l'analyse maintes variables socio-démographiques individuelles comme l'âge, le sexe, l'origine nationale, l'année du mariage, la naturalisation éventuelle avant ce dernier et une variable proxy de la durée de séjour²².

Les variables contextuelles

Le sex-ratio

Les effets du sex-ratio, défini comme le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans une population donnée, ne se limitent pas à la question du mariage. Plusieurs analyses économiques montrent qu'il peut affecter le rapport homme/femme sur le marché du travail (Angrist, 2002). Néanmoins, l'analyse du mariage en tant que fait social se heurte à un problème classique en démographie qui figure dans la littérature anglo-saxonne sous le terme le « problème des deux sexes ». Dans un article publié dans la revue *Demography*, R. Schoen fournit une analyse précise de ce qu'il appelle le « mariage squeeze »²³ ; il s'agit de l'effet de la composition de la population selon le sexe et l'âge sur les probabilités de mariage (Schoen, 1983). Ces déséquilibres démographiques présentent un intérêt particulier lorsqu'on étudie le mariage des immigrés.

En effet, si en l'absence de facteurs exogènes, le déséquilibre démographique est négligeable dans la société globale²⁴, il peut être fort lorsqu'on le calcule au sein de différents groupes sociaux et notamment pour les immigrés. La migration constitue une des sources les plus importantes des variations du sex-ratio. Les migrants sont majoritairement des hommes et les communautés immigrantes sont alors caractérisées par des sex-ratios élevés. Dans un article publié dans *The Quarterly Journal of Economy*, J. Angrist utilise une expérience majeure de l'histoire migratoire aux Etats-Unis pour analyser les conséquences des variations du sex-ratio (Angrist, 2002). Il

²⁰ Les travaux récents montrent qu'il existe une sorte de déplacement de l'homogamie fondée sur des critères d'origine sociale (ascriptive characteristics dans la terminologie anglo-saxonne) à l'homogamie fondée sur des critères de parcours individuels tels que l'éducation (achievement characteristics) (Kalmijn, 1991 ; Mare, 1991 ; Forsé et Chauvel, 1995 ; Goux et Maurin, 2003).

²¹ Après divers tests, nous avons choisi d'abandonner la variable PCS qui ne ressortait que très rarement de manière significative. La variable diplôme est plus adaptée à mesurer un effet capital humain d'autant plus qu'elle est plus stable. D'ailleurs la majorité des études sur l'inter-mariage retiennent l'éducation comme la variable la plus pertinente (Liang et Ito, 1999).

²² Nous ne disposons pas dans l'EDP de l'information sur la date d'entrée en France que pour un très faible effectif. Pour cela, nous prenons comme indicateur de durée de séjour la présence éventuelle de l'immigré EDP au recensement précédent le mariage (qui se traduit par l'existence d'un bulletin de recensement).

²³ Que l'on pourrait traduire par « la contrainte maritale ».

²⁴ Le sex-ratio à la naissance est de 1.04. Parmi les facteurs exogènes, on peut citer les facteurs législatifs sur la natalité. Le cas du déséquilibre démographique en Chine, dû à la législation sur l'enfant unique est parmi les plus frappants.

s'agit de relier les taux de mariage des enfants d'immigrés italiens entre 1910 et 1940 à des variations dans le sex-ratio des immigrants italiens récemment arrivés durant cette période.

Ainsi, le sex-ratio représente une variable primordiale dans l'étude des mariages en général et des mariages inter-ethniques en particulier. Son effet est supposé être de signe contraire pour les hommes et pour les femmes d'un même groupe : un sex-ratio élevé dans un groupe (les hommes sont plus nombreux que les femmes) conduit les hommes à se marier en dehors du groupe et les femmes à se marier au sein du groupe. Ainsi, il renforce l'exogamie des hommes et l'endogamie des femmes. Néanmoins, soulignons que, si une grande partie des études quantitatives sur le mariage intègre le sex-ratio dans l'ensemble des variables à contrôler, les questions méthodologiques liées au mode de calcul du sex-ratio sont loin de susciter l'unanimité. Les démographes ont pendant longtemps plaidé pour un calcul précis de la population potentiellement disponible sur le marché matrimonial. Ils proposent des mesures plus ou moins complexes : le ratio de disponibilité (*availability ratio*), l'odds ratio comparatif (*comparative odds ratio*), le sex-ratio²⁵. Pour chacune de ces mesures, la question de la population de référence occupe une place centrale dans les interrogations méthodologiques : faut-il calculer un sex-ratio uniquement pour les célibataires, faut-il apparier un groupe d'hommes et un groupe de femmes selon une règle de différence d'âge, faut-il se limiter aux hommes actifs? Dans leur article publié dans *Journal of Marriage and the Family* en 1991, M. Fosset et K. Kiecolt font le point sur les conséquences théoriques et pratiques de l'usage des différentes mesures possibles du sex-ratio (Fosset et Kiecolt, 1991). Selon ces auteurs, les caractéristiques les plus importantes sont géographiques. Il faut choisir l'unité locale qui se rapproche le plus du concept de marché matrimonial ; il s'agit selon eux des zones métropolitaines²⁶. En revanche, Fosset et Kiecolt affirment qu'il n'est pas nécessaire d'affiner le calcul du sex-ratio selon l'âge et le statut matrimonial : le sex-ratio au sein de la population totale d'une zone géographique (sans distinction du statut matrimonial) est une bonne « proxy » du sex-ratio des célibataires. Ils plaident pour un usage large des catégories d'âge. Dans ce travail, nous avons calculé des sex-ratios par communauté d'immigrés et par département à partir des recensements français de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999²⁷.

La taille de la communauté

La structure démographique présente un autre effet sur le mariage inter-ethnique qui réside dans la composition quantitative de la population et sa répartition en différents groupes. En effet, en tant qu'interaction entre deux individus appartenant à deux groupes différents, l'inter-mariage dépend de la probabilité « structurelle » de rencontre. Indépendamment de la réelle préférence à l'endogamie, lorsque les membres d'un groupe sont peu nombreux, ils ont plus de chance de contracter des mariages mixtes, du simple fait de la « rareté » des membres de leur groupe sur le marché matrimonial. Cet effet de la taille du groupe sur la fréquence des mariages mixtes a été validé empiriquement par de nombreuses études (Gurak et Fitzpatrick, 1982 ; South et Messner, 1986 ; Fitzpatrick et Hwang, 1992). Pour cela, nous incluons dans nos variables contextuelles la variable taille relative de la communauté dans la commune de résidence de l'individu EDP calculée à partir des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Cependant, si le sex-ratio et la taille du groupe sont deux variables contextuelles importantes dans l'analyse du mariage, elles ne rendent compte que d'une probabilité absolue de rencontre. En plus de la disponibilité quantitative, il existe aussi des facteurs qualitatifs, liés notamment à la répartition géographique des communautés, qui affectent les chances d'interaction et par conséquent la probabilité de mariage.

²⁵ Pour une définition précise de ces mesures, voir (Goldman et al., 1984).

²⁶ D'ailleurs, M. Bozon et F. Héran montrent dans leur enquête sur l'homogamie spatiale que la métropole correspond le mieux à la notion de marché matrimonial. En effet, parmi les couples formés entre 1960 et 1983, 86.6% sont nés dans la même métropole, et 97% résidaient dans la même métropole avant la vie en couple. Si on se restreint à l'échelle du département, on tombe à des taux de 45.4% (pour la naissance) et de 78.3% (pour la résidence avant la vie en couple) (Bozon et Héran, 1987).

²⁷ Pour un immigré de nationalité j , ayant contracté un mariage entre le recensement t et le recensement $t+1$, et ayant déclaré résider au recensement t dans le département k , nous lui affectons comme variable de sex-ratio, la valeur du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes de nationalité j , dans le département k , calculée à partir des données du recensement t . Nous avons aussi testé des sex-ratios calculés uniquement pour les célibataires. Les résultats sont proches mais plus souvent significatifs lorsque les sex-ratios sont calculés pour l'ensemble de la population.

La ségrégation résidentielle

Nombreuses sont les études ayant montré l'existence d'une corrélation négative entre la distance géographique séparant les époux potentiels et leur probabilité de se marier. En France, des enquêtes effectuées sur le choix du conjoint montrent une vraie homogamie géographique qui ne recule que très peu : en 1959, dans l'enquête d'A. Girard, une fois sur deux les conjoints interrogés résidaient dans la même commune. Dans l'enquête de 1983, M. Bozon et F. Héran trouvent un taux de 43%. La notion de marché matrimonial local est ainsi d'une pertinence empirique validée (Bozon et Héran, 1987). Cependant, il n'existe pas en France d'études qui analysent l'impact de la distribution géographique sur les taux des mariages inter-ethniques.

Des analyses de géographes, notamment celles réalisées par C. Peach au Royaume-Uni, ont montré que le facteur spatial joue plus dans sa dimension distributionnelle que dans sa dimension distancielle (Peach, 1974). C'est plus l'intensité de la ségrégation qui affecte la probabilité de mariage entre des membres de deux groupes donnés - en minimisant les chances de contacts sociaux entre ces derniers - que la distance géographique objective qui les sépare (Peach, 1980). La probabilité de rencontrer un membre d'un autre groupe est plus forte dans une communauté hétérogène et résidentiellement dispersée que dans une communauté homogène et ségréguée.

Notons cependant, que prendre en compte le facteur géographique comme élément explicatif de la fréquence des mariages exogames repose sur des hypothèses fortes ; cela suppose que la décision de résider dans un quartier est indépendante de la préférence accordée au groupe. En effet, le lieu de résidence n'est pas une variable exogène ; une autre variable, par exemple la préférence au groupe peut augmenter à la fois les chances de résider dans un quartier ségrégué et les chances de se marier de manière endogame. Dans ce cas, il est difficile de séparer ce qui relève de la contrainte géographique (l'effet de la ségrégation sur le mariage) de ce qui est lié aux préférences.

Afin de prendre en compte le facteur spatial, nous avons calculé des indices de dissimilarité spatiale, utilisés pour la première fois dans l'analyse classique de Duncan et Lieberson (1959). Si l'on suppose deux types d'individus dans la société (le premier minoritaire et le second majoritaire par exemple) et un nombre n d'unités spatiales, et si l'on note A et B respectivement le nombre d'individus de type 1 et 2 et A_i et B_i le nombre d'individus respectivement de type 1 et 2 résidant dans l'unité i ainsi que T_i le nombre total d'individus résidant dans l'unité i , on peut calculer l'indice de dissimilarité comme suit :

$$D = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{A_i}{A} - \frac{B_i}{B} \right| = \sum_{i=1}^n \frac{T_i}{2TP} |p_i - P|$$

où p_i représente la proportion de la minorité dans l'unité i ($p_i = \frac{A_i}{T_i}$), T l'effectif total de la

population et P la proportion du groupe minoritaire dans la population totale ($P = \frac{A}{T}$). On voit ainsi que l'interprétation de l'indice de dissimilarité est assez intuitive ; il indique la proportion d'individus de la minorité qui devraient se déplacer (changer d'unité), sans être remplacés, afin d'arriver à une situation de ségrégation nulle ou de distribution spatiale homogène²⁸. Nous avons calculé ces indices par département, pour chaque groupe d'immigrés et pour chaque recensement et nous les avons intégrés dans notre analyse.

Les déterminants du comportement matrimonial des immigrés

Etant donnée la typologie des mariages présentée dans le tableau 3 (p. 8), le choix matrimonial des immigrés est multinomial (5 choix possibles). En effet, un immigré, qu'il soit naturalisé ou non avant le mariage, peut s'unir avec un conjoint étranger de la même origine, étranger d'une

²⁸ Notons que cet indice fut critiqué par de nombreux chercheurs (il accorde en effet plus de poids aux unités ayant les effectifs les plus élevés). Plusieurs indices plus sophistiqués existent dans la littérature (Massey et Denton, 1988). Pour autant, dans la mesure que cet article n'a pas comme propos principal la question de la ségrégation résidentielle, il nous semblait satisfaisant de l'utiliser.

autre origine, Français né dans le même pays, Français né à l'étranger dans un pays différent et Français né en France. On peut aussi, dans une approche plus générale regrouper plusieurs types de mariages exogames (c'est à dire ne présentant ni par de critères de nationalité ni par ceux de pays de naissance de lien avec le pays d'origine de l'immigré) et estimer un modèle dichotomique de l'exogamie/endogamie²⁹. Nous testons ci-dessous ces deux types de modèles.

En ce qui concerne les variables explicatives, nous utilisons la batterie la plus complète en intégrant des variables individuelles et des variables contextuelles présentées ci-dessus. Concernant les premières, nous utilisons l'origine nationale de l'individu, la naturalisation éventuelle avant le mariage, l'âge au mariage, le diplôme, l'année du mariage, et enfin la présence au recensement avant le mariage. Quant aux variables contextuelles, elles comprennent le sex-ratio calculé pour la communauté dans le département de résidence de l'individu, la taille relative de la communauté d'origine dans la commune de résidence de l'individu et l'indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département de résidence. Enfin, les régressions sont estimées séparément pour les hommes et les femmes, et uniquement pour les individus dont l'âge à la date du mariage est compris entre 18 et 40 ans³⁰. Nos échantillons d'estimation sont ainsi composés de 4379 hommes et 3844 femmes³¹.

Les résultats du modèle logit multinomial sont présentés dans le tableau 5 p.23. La modalité de référence choisie de la variable type de mariage concerne les individus ayant contracté des mariages avec des étrangers du même pays (mariage endogame-étranger). La dernière colonne du tableau estime la probabilité de contracter le mariage le plus exogame selon notre typologie (conjoint français né en France) contre celle de contracter le mariage le plus endogame (étranger de la même origine). Dans le tableau 6 nous avons estimé deux modèles dichotomiques : le premier estime la probabilité de se marier avec un conjoint français né en France contre tous les autres types de mariage, et le second la probabilité de contracter un mariage exogame au sens large contre celle de contracter un mariage endogame.

Lorsqu'on compare les résultats pour les variables de contrôle dans chacun des modèles estimés, on peut remarquer que la présence au recensement précédent le mariage et la naturalisation préalable augmentent les probabilités de contracter un mariage mixte. Ces effets ne sont pas toujours stables, en termes de significativité. Par ailleurs, l'âge au mariage joue surtout pour les hommes (les hommes se mariant après 18 ans et avant 40 ans ont plus de chance de contracter des mariages exogames). L'année de mariage quant à elle, joue significativement positivement, reflétant l'augmentation de l'exogamie signalée ci-dessus.

Le diplôme joue fortement pour les hommes et pour les femmes. Il est ici important de signaler que ce n'est pas uniquement le mariage avec un Français né en France qui est sélectif en termes de capital humain. Toutes les formes de mixité matrimoniale le sont (les coefficients sont même plus élevés pour le modèle testant exogamie contre endogamie). Par ailleurs, cet effet du capital humain ne semble pas linéaire ; si les diplômés du supérieur ont plus de chances de contracter un mariage exogame comparativement aux non-diplômés, les bacheliers ont moins de chances de contracter ce type de mariage que les individus détenant un BEP ou un CAP.

En ce qui concerne les variables contextuelles, le sex-ratio ne présente un effet significatif que pour les hommes. Cet effet est conforme à nos attentes : plus le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes appartenant à une communauté est élevé dans le département de résidence d'un individu, plus il a de chances de contracter un mariage mixte. Le signe du sex-ratio est donc positif. Pour les femmes le coefficient estimé du sex-ratio n'est pas significatif. Ceci est probablement dû au fait que, pour les populations immigrées, il n'existe que très rarement un déséquilibre démographique à l'avantage des femmes qui pousserait ces dernières à contracter

²⁹ Nous avons ainsi regroupé d'une part les mariages exogame-étranger, exogame-français né à l'étranger et exogame-français et d'autre part les mariages endogame-étranger et endogame-français.

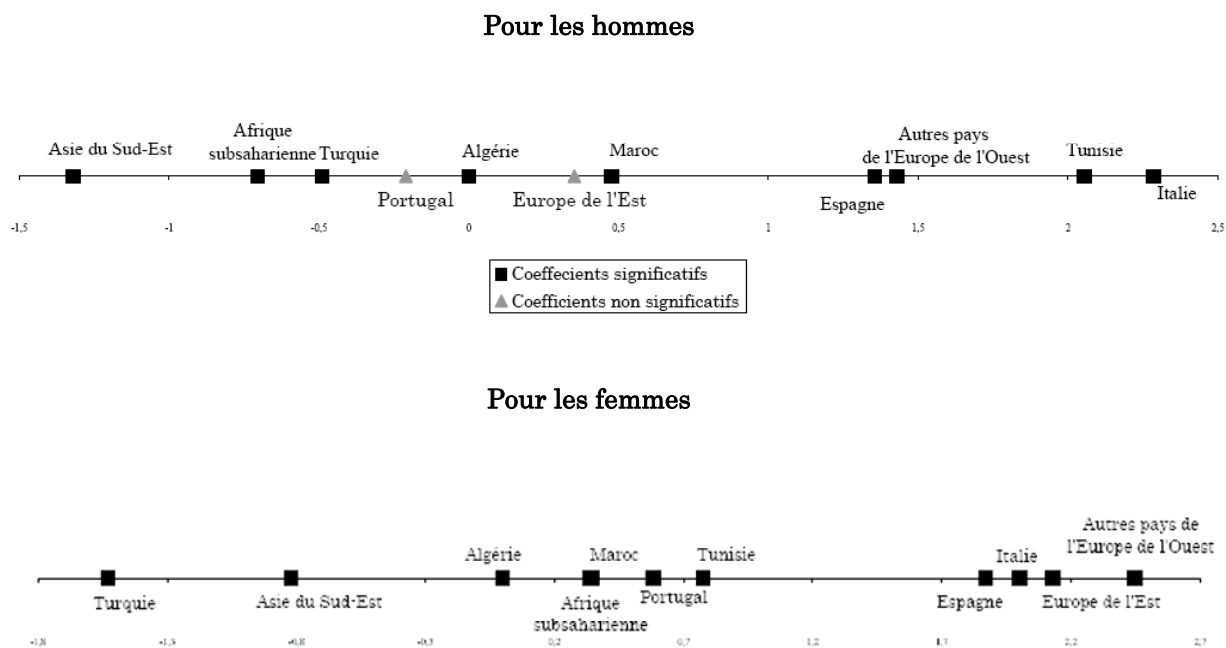
³⁰ Cette restriction du champ permet d'éviter de capter trop d'effets liés à l'âge, et notamment de réduire l'importance de la variable « âge d'entrée » dont nous ne disposons malheureusement pas dans nos données.

³¹ Soulignons par ailleurs que, vue la perte dans l'EDP de la moitié des bulletins de mariage entre 1982 et 1997, nous appliquons à cette période une pondération double.

des mariages en dehors de la communauté³². Enfin, les variables « taille de la communauté » et « indice de ségrégation » ressortent fortement significativement ; au-delà des préférences individuelles, l'appartenance à une communauté et les caractéristiques structurelles de cette dernière jouent fortement sur la mixité des mariages. Moins sa propre communauté est nombreuse et moins elle est regroupée géographiquement, plus grande sont les chances d'interaction avec un membre extérieur à son groupe (notamment un membre de la majorité) et plus forte est par conséquent la probabilité d'un mariage exogame.

Une fois ces variables contrôlées, quelles différences trouve-t-on entre les comportements matrimoniaux des communautés immigrées ? La figure 4 présente sur une échelle linéaire les coefficients associés à chacune des modalités de la variable origine nationale estimés par le modèle logit multinomial pour la probabilité de contracter un mariage avec un conjoint français né en France (dernière colonne du tableau 5). On voit ainsi que, ce sont les hommes venus d'Italie, de Tunisie ou d'Europe de l'Ouest qui ont le plus de probabilité, toutes choses égales par ailleurs, de contracter un mariage avec des Français nés en France plutôt qu'avec un étranger du même pays (comparativement aux immigrés venus d'Algérie). Pour les femmes, ce sont celles venues des différents pays européens (à l'exception notable du Portugal) qui ont le plus de chance de contracter ce type de mariages. Les hommes d'origine asiatique ou africaine, et les femmes d'origine turque ou asiatique contractent le moins de mariages avec des Français nés en France.

Figure 4. Coefficients des modalités de la variable origine nationale estimés pour la probabilité de contracter un mariage avec un français né en France par le modèle multinomial



Soulignons que l'analyse toutes choses égales par ailleurs relativise l'endogamie observée des immigrés portugais. Alors que l'analyse descriptive classait les hommes portugais parmi les plus endogames, le contrôle de variables individuelles et contextuelles montre que leur comportement matrimonial est certes moins exogame que celui des autres immigrés européens, mais plus exogame que celui des immigrés venus d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les comportements relatifs des hommes et des femmes apparaissent proches : quels que soient leur sexe, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal) ont plus de probabilité de contracter un mariage exogame-français, et les immigrés venus d'Asie du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, le moins de probabilité de contracter ce type de mariage.

³² Signalons par ailleurs que toutes les communautés immigrées connaissent une diminution forte de leur sex-ratio sur la période, calculé comme le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Cet équilibre démographique qui s'opère pour toutes les communautés coïncide avec une augmentation généralisée des mariages mixtes sur la période.

On peut aussi comparer les probabilités moyennes de contracter les différents types de mariage calculées à partir du modèle logit multinomial en séparant les comportements classés comme endogames de ceux classés exogames (figure 5). Il est ainsi frappant de remarquer que les hommes et les femmes originaires de Tunisie et du Maroc ont, en moyenne, de faibles probabilités de contracter des mariages endogames. Les immigrés venus d'Algérie, quant à eux, ont des probabilités d'endogamie légèrement supérieures à la moyenne. Ainsi, il n'existe pas de grandes différences entre le comportement matrimonial des Maghrébins et celui des Européens. La seule différence notable réside dans le fait que les Maghrébins ont plus de chances de contracter des mariages endogame-français (mariage avec un Français né dans le même pays). Quant aux autres types de mariages exogames, nous pouvons remarquer, qu'ils sont les plus probables pour les Maghrébins et les Européens, chez les femmes et les hommes. L'examen plus minutieux de ces mariages, montre qu'il s'agit surtout de mariage intra-Maghreb pour les premiers et intra-Europe de l'Ouest pour les seconds.

Figure 5. Probabilité moyenne de contracter un mariage de type i calculée à partir du modèle multinomial



Ainsi nos résultats montrent que les comportements matrimoniaux ne sont pas toujours conformes à une logique linéaire d'assimilation. Si des variables individuelles liées à l'avancement du processus d'intégration peuvent présenter des effets positifs sur la probabilité pour un immigré de contracter un mariage exogame (la durée de séjour, la naturalisation éventuelle), les comportements maritaux des communautés demeurent très différents même après le contrôle de ces variables³³. La prise en compte de variables contextuelles met en évidence l'existence de divers schémas d'intégration qui ne concordent pas toujours avec le paradigme classique. Le

³³ Force est de constater que les modalités de la variable origine nationale sont très souvent fortement significatives même après le contrôle des caractéristiques structurelles qui distinguent les communautés.

comportement marital des immigrés européens (hors Portugal) semble correspondre au schéma de l'intégration classique (anciennes vagues migratoires, intégration socioéconomique et culturelle). Néanmoins, alors que les Tunisiens et les Marocains appartiennent à des vagues migratoires bien plus récentes que celles caractéristiques des Européens de l'Ouest, et que leur situation socioéconomique est bien moins favorable, leur comportement matrimonial se rapproche de celui de ces derniers, et ce lorsqu'on contrôle des effets de structure liés à la taille des groupes, aux déséquilibres démographiques et à la ségrégation. Les Asiatiques et dans une moindre mesure les Portugais présentent des comportements matrimoniaux fortement endogames ; pourtant leur assimilation socioéconomique est favorable. Ainsi, on le voit bien l'assimilation classique n'est pas le seul schéma théorique empiriquement valide pour expliquer les différents comportements maritaux. Enfin, nos résultats mettent aussi en évidence le caractère sélectif du mariage exogame ; les immigrés contractant ce type de mariage sont plus diplômés que les autres. Portons maintenant notre attention sur la question précise de l'effet du mariage sur l'intégration socioéconomique des immigrés.

Le mariage mixte et l'accès à l'emploi des immigrés

Pour examiner la place qu'occupe le mariage mixte dans le processus d'intégration des immigrés, nous proposons d'étudier l'impact qu'il peut avoir sur la situation face à l'emploi. En effet, le mariage mixte peut être conçu comme un facteur de l'intégration socioéconomique des immigrés, notamment par le biais de l'accumulation de capitaux humains et sociaux qu'il permet. Pour les immigrés, cet effet passe surtout par une maîtrise accrue de la langue de la société d'accueil et un réseau social orienté vers cette dernière. Cependant, cet effet positif du mariage mixte sur l'assimilation socioéconomique de l'immigré est difficile à mesurer empiriquement en raison de la nature « endogène » de l'exogamie. Une corrélation positive entre le mariage mixte et l'assimilation socioéconomique peut en effet être fallacieuse ; comme nous l'avons montré ci-dessus les immigrés qui se marient de manière mixte ne forment pas un échantillon représentatif. Ils peuvent notamment avoir des caractéristiques observables (telles que le capital humain, la nationalité) et peut-être inobservables (comme la maîtrise de langue) qui favorisent simultanément leur chance de contracter un mariage exogame et leur probabilité d'être en emploi (Nakosteen et Zimmer, 1987 ; Nakosteen *et al.* 2004). Dans un travail récent, J. Kantarevic montre que, alors que les immigrés ayant contracté un mariage mixte connaissent une croissance de 2.5% de leur salaire par rapport aux autres immigrés mariés (effet de l'accumulation de capitaux ou de productivité), cet effet du mariage mixte sur le salaire disparaît lorsque l'on contrôle la sélection (Kantarevic, 2004). Le même type de travail donne des résultats opposés en Australie : X. Meng et R. Gregory trouvent un effet positif du mariage mixte sur le salaire des immigrés, même après le contrôle de la sélection (Meng et Gregory, 2005). Enfin, les résultats d'un récent travail sur données françaises réalisé par X. Meng et D. Meurs montrent que le mariage mixte, par l'intermédiaire de son effet sur la maîtrise de la langue, présente un impact positif sur le salaire des immigrés et stimule ainsi leur intégration sur le marché du travail (Meng et Meurs, 2006). Néanmoins, toutes ces études sur la question de l'effet du mariage mixte sur l'emploi des immigrés ne prennent pas en compte le rôle de l'acquisition de la nationalité facilitée par ce type de mariage.

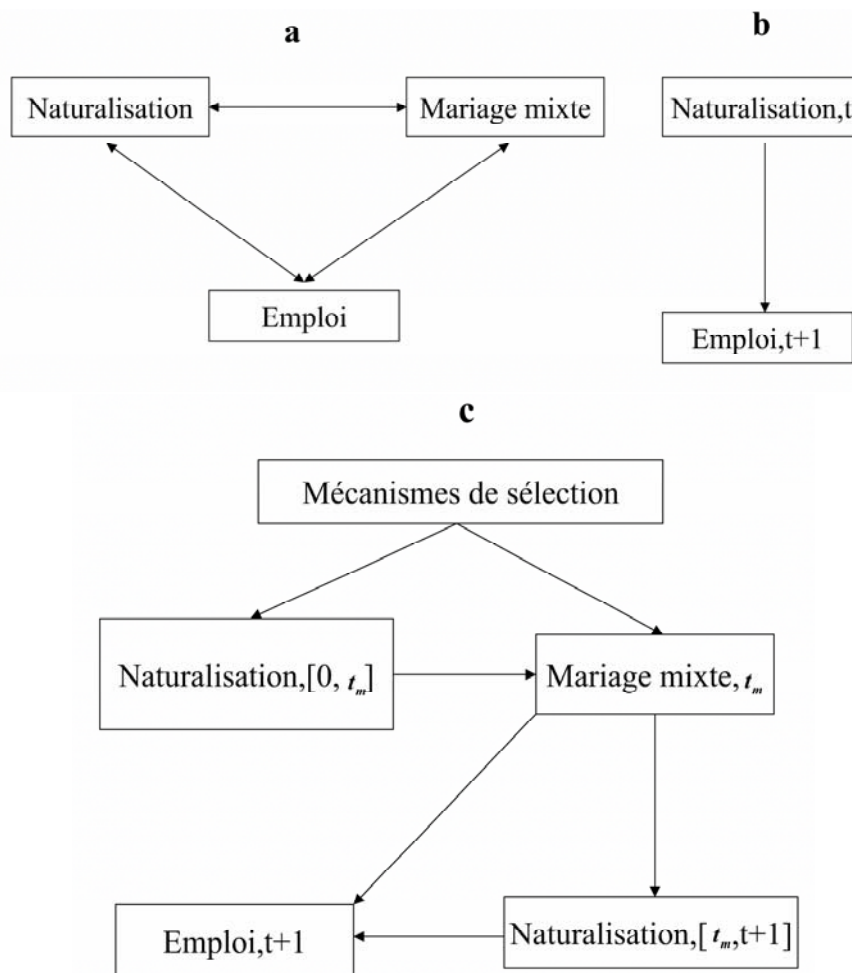
Nous proposons ci-dessous d'examiner empiriquement à partir de nos données ce lien entre mariage mixte et intégration socioéconomique des immigrés. Pour cela, nous nous focalisons sur l'impact sur l'emploi, le seul élément testable à partir de nos données³⁴. De plus, l'hypothèse d'accumulation de capitaux semble s'appliquer plus sur l'employabilité que sur la promotion salariale. D'ailleurs plusieurs travaux montrent que les inégalités les plus fortes sur le marché du travail entre les natifs et les individus issus de l'immigration se structurent surtout autour de l'accès à l'emploi. D'autre part, l'atout majeur de notre approche réside dans l'exploitation de données longitudinales qui permettent de situer chronologiquement le mariage et l'emploi et de détecter ainsi un lien de causalité et non seulement une simple corrélation. Aussi, nous examinons la situation des immigrés face à l'emploi au premier recensement après leur mariage³⁵. Il s'agit alors d'estimer l'effet qu'un mariage mixte éventuel peut avoir sur la probabilité de l'immigré l'ayant contracté d'être en emploi.

³⁴ Les données de recensement ne renseignent pas les revenus des individus.

³⁵ Supposons que le mariage ait eu lieu entre deux recensement t et $t+1$. Nous estimons la probabilité d'être en emploi (contre être au chômage ou en inactivité) au recensement $t+1$. Nous devons ainsi restreindre notre échantillon aux

L'approche est donc similaire à celle que nous avons adoptée dans un article qui traite de l'effet de l'acquisition de la nationalité sur l'emploi (Fougère et Safi, 2005). La différence réside néanmoins dans le fait que, alors que nous avons pu isoler un effet de la naturalisation sur l'emploi (en restreignant le champ aux acquisitions par décret), isoler l'effet du mariage exogame est bien plus ardu. Cela découle du fait qu'outre son impact sur l'emploi, le mariage mixte présente un effet sur la nationalité des individus. La figure 6 ci-dessous montre la complexité des liens qui existent entre le mariage, la naturalisation et l'emploi.

Figure 6 Le lien entre mariage, naturalisation et emploi



Le schéma a résume les différentes liaisons qui peuvent exister entre ces trois phénomènes. La naturalisation présente un effet sur la probabilité d'exogamie mais le mariage mixte favorise par ailleurs la naturalisation. Le lien entre chaque couple d'événements est alors double. Le graphique b schématise le résultat de l'article réalisé avec D. Fougère ; la naturalisation à une date t présente un **effet propre** positif sur l'emploi de l'immigré à la date $t+1$ ³⁶. Le graphique c lui, détaille la situation à laquelle nous sommes confrontée dans ce travail. Supposons que l'immigré se marie à une date t_m comprise entre deux recensements t et $t+1$. A cette date il peut être étranger ou naturalisé. Le mariage mixte et la naturalisation sont tous les deux des phénomènes sélectifs. Ainsi, tout se passe comme si une double sélection des immigrants s'était déroulée avant la date du mariage. Par ailleurs, si l'immigré a acquis la nationalité française avant la date du mariage, cela peut avoir un impact sur son choix matrimonial. Enfin, la nature éventuellement exogame du mariage présente un impact sur deux événements : la naturalisation entre t_m et $t+1$ et l'emploi à la date $t+1$. Nous cherchons à vérifier l'existence d'un lien propre et direct entre le

immigrés présents en $t+1$. De plus, nous éliminons les individus ayant contracté un mariage après 1999 (inclus), puisque nous n'observons pas leur situation d'emploi après leur mariage. Nous obtenons ainsi des échantillons de 3451 hommes et 2995 femmes.

³⁶ Ces résultats prennent en compte et corrigent l'effet d'endogénéité de la naturalisation.

mariage mixte à une date t_m comprise entre t et $t+1$ et l'emploi à la date $t+1$. Dans l'idéal il faudrait contrôler les effets de sélection et d'endogénéité de deux phénomènes sur l'emploi ; le mariage et la naturalisation. Ainsi, il faudrait travailler sur l'échantillon des immigrés non naturalisés en contrôlant l'effet de sélection de cet échantillon dans un premier temps, et estimer par la suite l'effet du mariage sur l'emploi en contrôlant l'effet d'endogénéité du mariage mixte dans un second temps. De plus, il faudrait s'assurer que la naturalisation n'a pas eu lieu entre la date du mariage et la date d'observation de l'emploi. Cela est techniquement très ardu à réaliser. Il faudrait donc trouver un moyen simple et clair de décrypter de manière fine cette liaison qui peut exister entre mariage, naturalisation et emploi. C'est ce que nous proposons de réaliser progressivement ci-dessous.

Pour décomposer la liaison qui existe entre mariage mixte, naturalisation et emploi nous avons distingué trois trajectoires possibles des immigrés de notre échantillon ; des immigrés naturalisés avant le mariage, des immigrés naturalisés entre la date du mariage et la date de l'observation de l'emploi et des immigrés non naturalisés ni avant ni après le mariage. Cette variable de trajectoire est incluse dans le modèle explicatif de l'accès à l'emploi des immigrés.

On peut commencer par estimer l'effet du mariage sur l'emploi par un modèle dichotomique (probit univarié). Les résultats sont présentés dans le tableau 7. Ils montrent qu'il n'existe pas d'effet significatif du mariage avec un Français né en France sur l'emploi des immigrés³⁷. Par ailleurs, les autres variables présentent des coefficients proches de ceux trouvés dans les analyses précédentes : la naturalisation, la présence au recensement précédent et le diplôme jouent positivement pour les deux sexes. La date du recensement pour lequel nous observons l'emploi joue par contre de manière opposée pour les hommes et pour les femmes (détérioration de la conjoncture économique pour les hommes, baisse de l'inactivité pour les femmes).

Cependant, un modèle univarié ne peut estimer correctement l'effet du mariage sur l'emploi. En effet, dans ce type de modèle les estimateurs de l'effet du mariage sont biaisés en raison de l'effet dit d'endogénéité³⁸. Nous ne pouvons pas a priori savoir dans quel sens ce biais opère. Tout dépend du signe du coefficient de corrélation ρ qui existe entre ces deux événements. L'équation ci-dessous formalise le lien qui existe entre le mariage à une date comprise entre t et $t+1$ ($M_{(t,t+1)}$) et l'emploi en $t+1$ (Emp_{t+1}) :

$$\left\{ \begin{array}{l} M_{(t,t+1)} = X_1\beta_1 + Z\gamma + u_1 \\ Emp_{t+1} = X_2\beta_2 + M_{(t,t+1)}\alpha + u_2 \\ \text{avec} \\ t \in (1968, 1975, 1982, 1990) \\ X_1, X_2 \text{ deux matrices de co-variables} \\ Z \text{ une matrice d'au moins une variable} \\ \text{influançant le mariage et pas l'emploi} \\ \text{et } \begin{pmatrix} u_1 \\ u_2 \end{pmatrix} \sim N \left[\begin{pmatrix} 0 \\ 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{pmatrix} \right] \end{array} \right.$$

Pour estimer correctement l'effet du mariage sur l'emploi il faut estimer les deux équations, le mariage et l'emploi, simultanément d'une part, et utiliser dans les variables explicatives du

³⁷ Les résultats sont très similaires lorsque l'on modélise la probabilité de contracter un mariage exogame au sens large. Dans la suite de ce travail, nous exposerons les résultats des modèles estimant la probabilité de contracter un mariage avec un conjoint Français né en France.

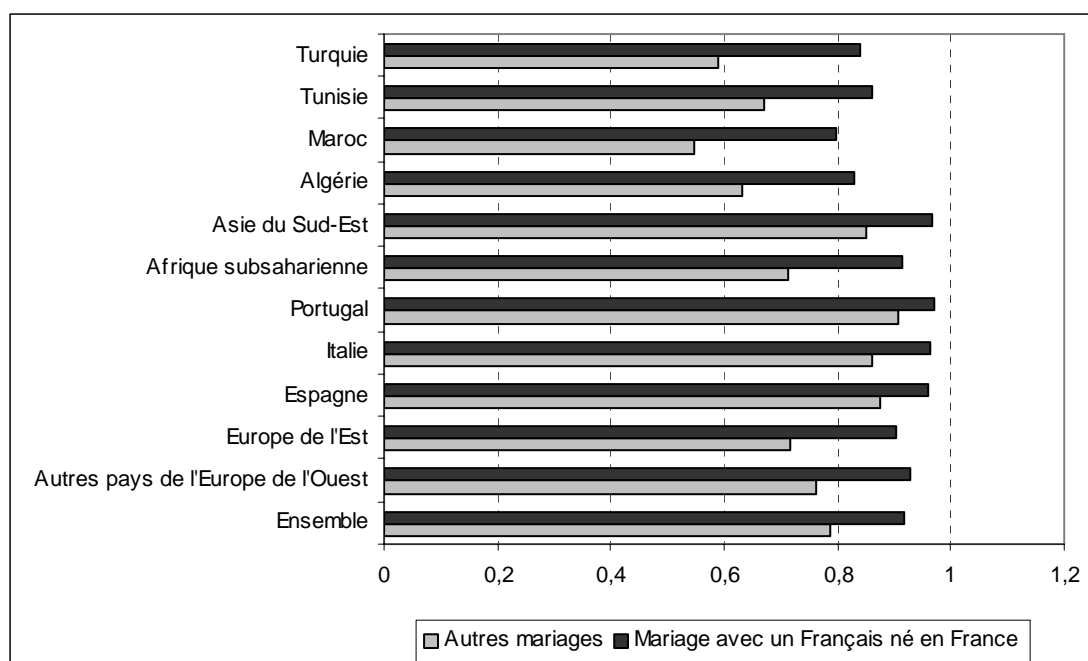
³⁸ C'est à dire le fait que le mariage, en tant que variable explicative dans le modèle d'accès à l'emploi est une variable dépendante d'une équation qui devrait être estimée simultanément.

mariage au moins une variable non explicative de l'emploi. Il s'agit du modèle probit bivarié à variables instrumentales. Dans notre modèle, ce sont les variables contextuelles qui joueront le rôle d'instruments.

Nous estimons ainsi un premier modèle probit bivarié de l'effet du mariage sur l'emploi sur la totalité de nos échantillons de femmes et d'hommes immigrés. Le tableau 8 présente les résultats du modèle. Nous pouvons ainsi remarquer que, après le contrôle de l'endogénéité entre mariage et emploi, l'effet du mariage demeure non-significatif sur l'emploi des femmes immigrées (le coefficient de corrélation est non significatif, un modèle univarié est donc à lui seul capable d'estimer le lien entre ces deux variables). Pour les hommes, le mariage avec une femme française née en France présente un effet significativement positif sur la probabilité d'être en emploi au recensement suivant le mariage. Par ailleurs, la variable « trajectoire de naturalisation » ne présente pas d'effets significatifs sur l'emploi. Or, nous savons que les coefficients de cette variable sont biaisés, puisque notre modèle ne contrôle par l'endogénéité de la naturalisation. De plus, l'effet positif du mariage que nous avons pu mettre en évidence est un effet moyen pour les trois types de trajectoire de naturalisation. Ainsi, la liaison que nous avons estimée entre mariage et emploi pour les hommes, peut cacher l'impact positif de la naturalisation sur l'emploi. Nous ne pouvons pas estimer le modèle pour des sous-échantillons selon la trajectoire de naturalisation parce que dans ce cas, il faudrait corriger en plus un fort effet de sélection. C'est pour cela que l'on estime le modèle bivarié précédent avec une architecture de modélisation différente, en autorisant un terme d'interaction entre la trajectoire et le type de mariage. Nous estimons ainsi un effet principal de la trajectoire et un effet du mariage avec un conjoint français né en France pour chacune des trajectoires. Le modèle exposé dans le tableau 9 montre que le mariage mixte présente un effet significativement positif pour les hommes, pour les trois types de trajectoires mais que cet effet est le plus fort lorsque le mariage s'accompagne d'une acquisition de la nationalité.

La figure 6 présente les probabilités moyennes d'emploi pour les immigrés selon qu'ils aient contracté un mariage avec une Française de naissance ou non, estimées par le modèle probit bivarié pour chacun des pays d'origine. En moyenne, les immigrés contractant un mariage avec une Française née en France ont une probabilité d'emploi supérieur de 13 points de probabilité (ou encore de 16.8%) à celle d'être en emploi après avoir contracté d'autres types de mariage. Cet effet est le plus fort pour les hommes venus de Turquie et du Maroc (respectivement 25.2 et 24.9 points de probabilités) et le plus faible pour les immigrés Portugais et Espagnols (respectivement 6 et 8 points de probabilité). Ces résultats sont proches de ceux trouvés pour l'effet de la naturalisation sur l'emploi, et suggèrent donc que c'est en grande partie par l'acquisition de la nationalité que l'inter-mariage joue sur l'emploi des immigrés.

Figure 7 Probabilité moyenne d'être en emploi selon le type de mariage (Modèle probit bivarié)



*

*

*

Cet article permet de dresser une analyse globale du comportement marital des immigrés et de son impact sur le processus d'intégration. En dépit de la limite liée à l'impossibilité de travailler sur les mariages inter-générationnels, l'intérêt de ce travail apparaît double. Notre étude est la première en France à intégrer dans l'analyse du mariage des immigrés des variables contextuelles rendant compte des caractéristiques structurelles des différentes communautés. Nous avons pu montrer que même en contrôlant ces différences structurelles, il existe des tendances plus ou moins fortes à l'endogamie qui caractérisent chacune des communautés étudiées. Ces tendances ne sont pas toujours conformes à celles qui peuvent être prédites par le modèle classique d'intégration. Les communautés maghrébines (notamment tunisienne et marocaine) sont caractérisées par des comportements matrimoniaux relativement proches des Ouest-Européens, pourtant il ne s'agit pas de groupes issus ni de vagues migratoires, ni de « cultures », ni de religions et ni de situations socioprofessionnelles comparables. Par ailleurs, le second apport de notre travail réside dans notre analyse de l'effet du mariage sur l'emploi des immigrés. Nous avons ainsi montré que le schéma classique peut être inversé. Le mariage mixte apparaît comme un facteur d'intégration sur le marché du travail, notamment pour les hommes immigrés. Néanmoins, alors que les études sur ce sujet insistent sur le rôle que joue le mariage dans l'accumulation du capital social ou l'accroissement de la maîtrise de la langue de la société hôte, nous mettons l'accent sur une interprétation plus concrète de cet effet. Il passe en grande partie par l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil qui donne une impulsion certaine à l'insertion des immigrés sur le marché du travail.

TAB. 5 Résultats du modèle logit multinomial du choix du conjoint

Variables	Probabilité de se marier avec un conjoint...							
	Etranger d'un autre pays/ Etranger du même pays		Français né dans le même pays		Français né dans un autre pays			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Constante	-88,06 ***	-111,35 ***	-56,36 ***	-42,815 **	-30,53 ns	-69,271 ***	-84,83 ***	-89,08 ***
Origine nationale								
	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Algérie	-0,222 ns	-0,293 ns	-1,132 ***	-0,459 *	1,276 ***	1,089 ***	-0,705 ***	0,336 **
Afrique subsaharienne	0,241 ns	-0,436 *	-0,145 ns	-0,885 ***	1,332 ***	0,120 ns	-1,321 ***	-0,821 ***
Asie du Sud-Est	1,563 ***	1,562 ***	-1,335 **	-0,631 ns	3,258 ***	2,301 ***	1,428 ***	2,447 ***
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	-0,285 ns	1,012 ***	-0,940 **	-0,346 ns	1,807 ***	2,177 ***	0,353 ns	2,128 ***
Europe de l'Est	0,826 **	0,817 ***	-0,366 ns	-0,926 **	2,809 ***	1,719 ***	1,355 ***	1,869 ***
Espagne	1,432 ***	0,087 ns	-0,015 ns	-0,690 *	3,689 ***	1,912 ***	2,285 ***	2,001 ***
Italie	-0,979 ***	-0,678 ***	-0,934 ***	-1,498 ***	0,777 ns	0,060 ns	-0,209 ns	0,583 ***
Portugal	0,495 ns	0,161 ns	-0,035 ns	-0,237 ns	2,338 ***	1,563 ***	0,476 ***	0,345 **
Maroc	2,335 ***	0,101 ns	1,495 ***	-0,065 ns	3,145 ***	1,662 ***	2,056 ***	0,776 ***
Tunisie	-0,513 ns	-2,426 ***	-1,722 ***	-0,525 ns	0,734 ns	-32,378 ns	-0,490 ***	-1,530 ***
Turquie								
Présence au recensement avant le mariage								
Oui	0,543 ***	0,176 ns	-0,001 ns	-0,483 ***	0,412 **	0,315 *	0,243 ***	0,034 ns
Non	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Naturalisé avant le mariage								
Oui	-0,015 ns	0,369 **	1,226 ***	1,294 ***	0,728 ***	0,787 ***	0,552 ***	1,007 ***
Non	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Age au mariage								
Entre 18 et 25 ans	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Entre 25 et 30 ans	-0,302 *	0,218 ns	-0,121 ns	0,000 ns	-0,092 ns	-0,116 ns	0,199 **	0,154 *
Entre 30 et 40 ans	-0,145 ns	0,124 ns	-0,119 ns	0,121 ns	-0,131 ns	-0,535 ***	0,139 ns	0,078 ns
Diplôme								
Sans diplôme	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Certificat primaire	0,538 **	-0,026 *	0,451 *	0,258 ns	0,624 **	0,567 **	0,534 ***	0,315 **
BEPC	0,778 **	0,647 **	0,722 **	0,639 **	1,043 ***	0,812 ***	0,780 ***	0,652 ***
BEP- CAP	0,274 ns	0,348 *	0,219 ns	0,324 *	0,332 ns	0,431 **	0,657 ***	0,702 ***
Bac	0,379 *	0,237 ns	0,374 *	0,274 ns	0,908 ***	0,730 ***	0,509 ***	0,534 ***
Supérieur au Bac	0,511 **	0,269 ns	0,560 ***	0,705 ***	1,159 ***	1,113 ***	0,967 ***	0,944 ***
Année du mariage	0,043 ***	0,055 ***	0,028 ***	0,012 ns	0,013 ns	0,027 ***	0,043 ***	0,041 ***
Sex-ratio de la communauté dans le département	0,201 ns	0,237 ns	0,163 ns	-0,079 ns	0,234 ns	-0,206 ns	0,412 ***	0,197 ns
Taille relative de la communauté dans la commune	-4,160 **	-6,217 ***	-2,960 ns	-4,591 **	-8,631 ***	-6,452 ***	-5,927 ***	-4,890 ***
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département	-2,068 ns	3,058 *	-2,192 ns	1,220 ns	0,246 ns	-0,646 ns	-6,846 ***	-4,519 ***

Source EDP, Insee N=4080 hommes et 3581 femmes

TAB. 6 Résultats des modèles dichotomiques du choix du conjoint

Variables	Modalités	Modèle 1 Probabilité de se marier avec un Français né en France		Modèle 2 Probabilité de se marier avec un étranger d'une autre nationalité ou un Français né dans un autre pays ou un Français né en France	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Constante		-28,848 ***	-27,852 ***	-40,331 ***	-49,768 ***
Origine nationale					
	Algérie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Afrique subsaharienne	-0,321 ***	0,236 ***	-0,173 **	0,248 ***
	Asie du Sud-Est	-0,887 ***	-0,365 ***	-0,502 ***	-0,265 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,385 ***	0,995 ***	0,969 ***	1,401 ***
	Europe de l'Est	0,197 *	0,953 ***	0,280 **	1,140 ***
	Espagne	0,528 ***	0,932 ***	0,823 ***	1,094 ***
	Italie	0,845 ***	1,019 ***	1,269 ***	1,114 ***
	Portugal	-0,060 ns	0,474 ***	-0,063 ns	0,334 ***
	Maroc	0,097 ns	0,131 ns	0,300 ***	0,254 ***
	Tunisie	0,424 ***	0,305 **	0,769 ***	0,397 ***
	Turquie	-0,134 ns	-0,610 ***	-0,111 ns	-0,887 ***
Présence au recensement avant le mariage	Oui	0,087 **	0,057 ns	0,169 ***	0,112 **
	Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Naturalisé avant le mariage	Oui	0,189 ***	0,433 ***	0,018 ns	0,288 ***
	Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Age au mariage	Entre 18 et 25 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Entre 25 et 30 ans	0,155 ***	0,072 ns	0,106 **	0,088 *
	Entre 30 et 40 ans	0,106 **	0,043 ns	0,096 **	0,018 ns
Diplôme	Sans diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Certificat primaire	0,173 **	0,134 **	0,274 ***	0,151 **
	BEPC	0,248 ***	0,214 **	0,388 ***	0,280 ***
	BEP- CAP	0,321 ***	0,349 ***	0,355 ***	0,335 ***
	Bac	0,171 ***	0,237 ***	0,253 ***	0,262 ***
	Supérieur au Bac	0,387 ***	0,376 ***	0,436 ***	0,380 ***
Année du mariage		0,014 ***	0,014 ***	0,020 ***	0,025 ***
Sex-ratio de la communauté dans le département		0,096 ***	0,057 ns	0,181 ***	0,128 *
Taille relative de la communauté dans la commune		-2,278 ***	-1,404 **	-3,069 ***	-2,295 ***
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département		-3,304 ***	-2,951 ***	-2,653 ***	-1,866 ***

Source EDP, Insee N=4080 hommes et 3581 femmes

TAB. 7 Effet du mariage avec un Français né en France sur l'accès à l'emploi (modèle probit univarié)

Equation de l'emploi			
Variabes	Modalités	Hommes	Femmes
Constante		1,165 ***	-1,213 ***
Effet du mariage avec un conjoint Français né en France		-0,074 ns	-0,053 ns
Origine nationale			
	Algérie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Afrique subsaharienne	0,289 ***	0,534 ***
	Asie du Sud-Est	0,550 ***	0,768 ***
	Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,463 ***	0,430 ***
	Europe de l'Est	0,249 *	0,384 ***
	Espagne	0,780 ***	0,793 ***
	Italie	0,787 ***	0,831 ***
	Portugal	0,995 ***	1,092 ***
	Maroc	-0,037 ns	0,293 ***
	Tunisie	0,218 **	0,452 ***
	Turquie	0,108 ns	0,165 ns
Effet principal de la Trajectoire de naturalisation			
	Naturalisé avant le mariage	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Naturalisé après le mariage	0,086 ns	0,065 ns
	Non naturalisé ni avant ni après	0,236 ***	-0,021 ns
Présence au recensement avant le mariage			
	Oui	0,141 ***	0,138 ***
	Non	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Age			
	Entre 18 et 25 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 25 et 30 ans	0,166 *	0,035 ns
	Entre 30 et 40 ans	0,153 ns	0,045 ns
	Plus que 40 ans	0,342 **	0,256 ***
Diplôme			
	Sans diplôme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Certificat primaire	-0,205 **	0,110 ns
	BEPC	0,057 ns	0,295 ***
	BEP- CAP	0,172 **	0,481 ***
	Bac	0,151 *	0,527 ***
	Supérieur au Bac	0,217 ***	0,832 ***
Date du recensement			
	1975	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	1982	-0,574 ***	0,034 ns
	1990	-0,707 ***	0,250 ***
	1999	-0,872 ***	0,014 ns
Taille de l'unité urbaine			
	Moins de 20 000 hab	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Entre 20 000 et 100 000 hab	-0,267 **	0,082 ns
	Plus de 100 000hab	-0,209 **	0,262 ***

Source EDP, Insee N=3451 hommes et 2995 femmes

TAB. 8 Effet du mariage avec un Français né en France sur l'accès à l'emploi (modèle probit bivarié)

Equation du mariage		Equation de l'emploi	
Variables	Hommes	Femmes	Modaliétés
Constante	-26,607 ***	-28,347 ***	Hommes 0,701 *** Femmes -1,219 ***
Origine nationale			
Algérie	Ref.	Ref.	
Afrique subsaharienne	-0,276 ***	0,272 ***	
Asie du Sud-Est	-0,952 ***	-0,406 ***	
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,338 ***	1,028 ***	Non naturalisé ni avant ni après Naturalisé avant le mariage
Europe de l'Est	0,179 ns	0,911 ***	Naturalisé après le mariage
Espagne	0,484 ***	0,947 ***	
Italie	0,831 ***	1,076 ***	
Portugal	-0,108 ns	0,431 ***	
Maroc	0,068 ns	0,212 **	
Tunisie	0,398 ***	0,351 **	
Turquie	-0,218 *	-0,688 ***	
Présence au recensement avant le mariage	0,107 ***	0,067 ns	
Oui	Ref.	Ref.	
Non			
Naturalisé avant le mariage	0,187 ***	0,425 ***	
Oui	Ref.	Ref.	
Non			
Age au mariage			
Entre 18 et 25 ans	Ref.	Ref.	
Entre 25 et 30 ans	0,162 ***	0,062 ns	
Entre 30 et 40 ans	0,106 **	-0,008 ns	
Diplôme			
Sans diplôme	Ref.	Ref.	
Certificat primaire	0,204 ***	0,162 **	Entre 18 et 25 ans
BEP-C	0,252 ***	0,271 ***	Entre 25 et 30 ans
BEP-CAP	0,359 ***	0,373 ***	Entre 30 et 40 ans
Bac	0,185 ***	0,332 ***	Plus que 40 ans
Supérieur au Bac	0,436 ***	0,404 ***	Sans diplôme
Année du mariage	0,013 ***	0,014 ***	Certificat primaire
Sex-ratio de la communauté dans le département	0,086 **	0,045 ns	BEP-C
Taille relative de la communauté dans la commune	-2,361 ***	-1,897 ***	BEP-CAP
Indice de dissimilarité mesurant la ségrégation dans le département	-3,459 ***	-2,583 ***	Bac
			Supérieur au Bac
			Date du recensement
			1975
			1982
			1990
			1999
			Moins de 20 000 hab
			Entre 20 000 et 100 000 hab
			Plus de 100 000 hab
			Coefficient de corrélation
			-0,523 ***

Source EDP, Insee N=3451 hommes et 2995 femmes

Matrices croisant l'origine de l'individu EDP et celle de son conjoint

Pour les hommes

Individu EDP	Nationalité du conjoint												
	Français		Europe	Europe	Espagne	Italie	Portugal	Afrique	Asie du	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
	Né en France	Né à l'étranger	de l'Ouest	de l'Est				subsaharienne	Sud-Est				
Français de naissance	93.38	4.69	0.42	0.19	0.27	0.23	0.32	0.16	0.03	0.15	0.12	0.03	0.00
Immigré													
Europe de l'Ouest	74.20	12.23	9.84	0.80	0.27	0.53	0.27	0.27	0.00	0.53	0.27	0.80	0.00
Europe de l'Est	62.50	12.04	0.46	24.07	0.46	0.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	69.55	10.09	0.36	0.18	16.40	1.44	1.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	78.17	9.42	0.86	0.71	0.86	8.99	0.57	0.00	0.00	0.14	0.00	0.29	0.00
Portugal	47.05	6.29	0.00	0.39	1.77	0.20	44.20	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Afrique subsaharienne	45.88	12.65	1.47	0.29	0.00	0.29	0.00	38.53	0.00	0.88	0.00	0.00	0.00
Asie du Sud-Est	30.56	22.22	2.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	44.79	0.35	0.00	0.00	0.00
Algérie	52.32	12.66	0.98	0.70	0.98	0.42	0.42	0.00	0.00	28.69	2.39	0.42	0.00
Maroc	64.91	15.84	0.62	0.00	0.00	0.00	0.31	0.00	0.00	4.35	13.66	0.31	0.00
Tunisie	64.41	19.22	1.07	0.00	0.71	0.36	0.00	0.71	0.00	6.05	1.78	5.69	0.00
Turquie	57.04	7.04	0.00	0.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.41	1.41	0.70	31.69

Pour les femmes

Individu EDP	Nationalité du conjoint												
	Français		Europe	Europe	Espagne	Italie	Portugal	Afrique	Asie du	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
	Né en France	Né à l'étranger	de l'Ouest	de l'Est				subsaharienne	Sud-Est				
Français de naissance	91.91	5.10	0.55	0.13	0.30	0.49	0.39	0.19	0.05	0.38	0.29	0.17	0.05
Immigré													
Europe de l'Ouest	75.27	9.59	10.45	0.85	0.21	0.43	0.64	0.21	0.64	1.07	0.00	0.43	0.21
Europe de l'Est	68.94	15.32	0.85	11.49	0.43	0.85	0.00	0.00	0.00	1.28	0.85	0.00	0.00
Espagne	62.00	9.82	0.18	0.00	21.64	1.82	2.91	0.18	0.00	0.73	0.55	0.18	0.00
Italie	67.31	11.80	0.19	0.58	0.97	18.57	0.19	0.00	0.19	0.00	0.19	0.00	0.00
Portugal	41.24	5.33	0.22	0.22	1.20	0.44	50.16	0.22	0.00	0.22	0.33	0.44	0.00
Afrique subsaharienne	44.84	17.42	0.32	0.00	0.65	0.00	0.32	36.13	0.00	0.00	0.32	0.00	0.00
Asie du Sud-Est	25.91	20.80	0.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.36	51.82	0.36	0.00	0.00	0.36
Algérie	31.61	18.60	0.00	0.41	0.00	0.41	0.00	0.62	0.00	42.56	3.93	1.86	0.00
Maroc	44.78	22.39	0.00	0.00	0.37	0.00	0.37	0.75	0.00	6.34	22.76	2.24	0.00
Tunisie	42.66	27.27	1.40	0.70	0.00	0.70	0.00	0.70	0.00	3.50	2.10	20.98	0.00
Turquie	19.05	12.70	1.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.59	0.00	0.00	65.08

REFERENCES

- ALBA R., GOLDEN R.**, 1986, « Patterns of Ethnic Marriage in the United States », *Social Forces*, 65(1), p. 202-223
- ANGRIST J.**, 2002, « How do sex ratios affect marriage and labor markets? Evidence from America's second generation », *The Quarterly Journal of Economy*, 57(3), p.997-1038.
- BECKER G.**, 1981, *A Treatise on the Family*, Harvard University Press.
- BLAU P.**, 1977, *Inequality and Heterogeneity: A primitive theory of social structure*, Free Press.
- BLAU P., BLUM T., SCHWARTZ J.**, 1982, « Heterogeneity and Inter-marriage », *American Sociological Review*, 47(1), p. 45-62.
- BLAU P., BEEKER C., FITZPATRICK K.**, 1984, « Intersecting Social Affiliations and Inter-marriage », *Social Forces*, 62(3), p. 585-606.
- BORG I, GROENEN P.**, 1997, *Modern Multidimensional Scaling*, Springer, new York.
- BORREL C., TAVAN C.**, 2004, « La vie familiale des immigrés », *France Portrait Social, Edition 2003-2004*, p.109-124.
- BOZON F., HERAN F.**, 1987, « La découverte du conjoint : I évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 42(6), p. 943-985.
- BOZON F., HERAN F.**, 1988, « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), p. 121-150.
- BOZON F., HERAN F.**, 1987, « L'aire de recrutement du conjoint », *Données sociales*, INSEE, p.338-347
- CHAN T., GOLDTHORPE J.**, 2004, « Is there a status order in contemporary British society? Evidence from the occupational structure of friendship », *European Sociological Review*, 20(5), 383-401.
- COUSTEAUX A.S.**, 2006, « Is occupation sufficient to define social status? On the gender neutrality of status scales in contemporary France », *RC28 meeting, Nijmegen*.
<http://www.ru.nl/contents/pages/380214/cousteaux.pdf>
- DE SINGLY F.**, 1986, *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF.
- DE SINGLY F.**, 1987, « Théorie critique de l'homogamie », *L'année sociologique*, 37, p. 181-205.
- DESROSIERES A.**, 1978, « Marché matrimonial et structure des classes sociales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 20-21, p.97-107.
- DUNCAN O., LIEBERSON S.**, 1959, « Ethnic Segregation and Assimilation », *American Sociological Review*, 64, p. 364-374.
- DUNCAN B., TREJO S.**, 2005, « Ethnic identification, intermarriage, and unmeasured progress by Mexican Americans », IZA Working Paper, 1629
- EPSTEIN, E., GUTTMAN, R.**, 1984, « Mate selection in man: evidence, theory and outcome », *Social Biology*, 31, p. 243-278.
- FILHON A., VARRO G.**, 2005, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène » in Lefèvre C., Filhon A., *Histoires de familles histoires familiales*, INED, pp. 483-501.
- FITZPATRICK K, HWANG S.**, 1992, « The Effects of Community Structure on Opportunities for Interracial Contact: Extending Blau's Macrostructural Theory », *Sociological Quarterly*, 33(1), p. 51-61.
- FORSE M., CHAUVEL L.**, 1995, « L'évolution de l'homogamie en France », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), p.123-142.
- FOSET M., KIECOLT K.**, 1991, « A Methodological Review of the Sex Ratio: Alternatives for Comparative Research », *Journal of Marriage and Family*, 53(4), p. 941-957.
- FOUGERE D., SAFI M.**, 2005, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés? », *France Portrait Social, Edition 2005-2006*, p.163-184.
- FURTADO D.**, 2006, « Human Capital and Interethnic Marriage Decisions », Working Paper, University of Connecticut, 2006-03, <http://www.econ.uconn.edu/working/2006-03.pdf>
- GIRARD A.**, 1964, *Le choix du conjoint*, PUF, Paris.
- GOLDMAN N., WESTOFF C., HAMMERSLOUGH C.**, 1984, « Demography of the marriage market in the United States », *Population Index*, 50, p. 5-25.
- GORDON M.**, 1964, *Assimilation in American life: the role of race, religion, and national origins*, New York, Oxford University Press.
- GOUX D., MAURIN E.**, 2003, Who marries whom in France? in Blossfeld H. et Shavit Y., *Who Marries Whom?*, Oxford University Press, .

- GURAK D., FITZPATRICK J.**, 1982, « Intermarriage among Hispanic Ethnic Groups in New York City », *American Journal of Sociology*, 87(4), p. 921-934.
- HEER D.**, 1994, « Intermarriage », in S. Thernstorn, *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Harvard University Press, p. 513-521.
- HEER D.**, 1966, « Negro-White Marriage in the United States », *Journal of Marriage and the Family*, 28(3), p. 262-273.
- HWANG S., SAENZ R., AGUIRRE B.**, 1997, « Structural and Assimilationist Explanations of Asian American Intermarriage », *Journal of Marriage and the Family*, 59(3), p. 758-772.
- INSEE**, 2005, « Mixité des couples » in *Les immigrés en France*, p. 60-61
- JONES F., LUIJKS R.**, 1996, « Post-war Patterns of Intermarriage in Australia: The Mediterranean Experience », *European Sociological Review*, 12(1), p. 67-86.
- KALMIJN M.**, 1998, « Intermarriage and Homogamy: Causes, Patterns, Trends », *Annual Review of Sociology*, 24, p. 395-421.
- KALMIJN M.**, 1993, « Trends in Black/White intermarriage », *Social Forces*, 72(1), p.119-146.
- KALMIJN M.**, 1991, « Status Homogamy in the United States », *The American Journal of Sociology*, 97(2), p. 496-523.
- KANTAREVIC J.**, 2004, « Interethnic Marriages and Economic Assimilation of Immigrants », IZA Discussion Paper N°1142.
- KRUSKAL J., WISH M.**, 1978, *Multidimensional Scaling: Applications in the Social Sciences*, Sage.
- LIANG Z., ITO N.**, 1999, « Intermarriage of Asian Americans in the New York City Region : Contemporary Patterns and Future Prospects », *International Migration Review*, 33(4), p. 876-900
- LIEBERSON S., WATERS M.**, 1988, *From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America*, New York, Russel Sage
- MARE R.**, 1991, « Five Decades of Educational Assortative Mating », *American Sociological Review*, 56(1), p. 15-32.
- MASSEY D., DENTON N.**, 1988, « The Dimensions of Residential Segregation », *Social Forces*, 67(2), p. 281--315.
- MENG X., MEURS D.**, 2006, « Intermarriage Language and the Assimilation Process: a Case Study of France », IZA, Second Migrant Ethnicity Meeting (MEM) http://www.iza.org/conference_files/MEM2006/meng_x1729.pdf
- MENG X., GREGORY R.**, 2005, « Intermarriage and the Economic Assimilation of Immigrants », *Journal of Labor Economics*, 23(1), p.135--175.
- MERTON R.**, 1941, « Intermarriage and the Social Structure: Fact and Theory », *Psychiatry*, 4, p. 361-374.
- MUNOZ-PEREZ F., TRIBALAT M.**, 1984, « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : Evolution depuis la Première Guerre », *Population*,39(3), p. 427-462
- MUTTARAK R.**, 2003, « Who Intermarries in Britain? Ethnic Intermarriage », Thèse de Doctorat, University of Oxford.
- NAKOSTEEN R., WESTERLUND O., ZIMMER M.**, 2004, « Marital Matching Earnings. Evidence from the Unmarried Population in Sweden », *The Journal of Human Resources*, 39(4), p. 1033-1044.
- NAKOSTEEN R., ZIMMER M.**, 1987, « Marital Status and earnings of Young men: a Model with Endogenous Selection », *The Journal of Human Resources*, 22(2), p. 248-268.
- NEYRAND G., M'SILI M.**, 1997, « Les couples mixtes dans la France contemporaine : mariage, acquisition de la nationalité française et divorce », *Population*, 52(3), p. 571-606.
- PAGNINI D., MORGAN P.**, 1990, « Intermarriage and Social Distance Among U.S Immigrants at the Turn of the Century », *American Journal of Sociology*, 96 (2), p. 405-432
- PEACH C.**, 1974, « Homogamy, Propinquity, and Segregation: A Re-evaluation », *American Sociological Review*, 39(5), p.636-641.
- PEACH C.**, 1980, « Ethnic Segregation and Intermarriage », *Annals of the Association of American Geographers*, 70(3), p.371-381.
- PERLMANN J.**, 2000, « Demographic Outcomes of Ethnic Intermarriage in American History: Italian-Americans through Four Generations », Working paper n°312, Levy Institute.
- PERLMANN J.**, 2003, « Mexicans Now, Italians Then: Intermarriage Patterns », Working paper n°376, Levy Institute.

- PORTES A.**, 1995, *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation.
- PORTES A., ZHOU M.**, 1993, « The new second generation: segmented assimilation and its variants », *The Annals of the American academy of political and social sciences*, 530, p. 74-98.
- SAFI M.**, 2006, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 62(3), p. 618-639.
- SCHOEN R.**, 1983, « Measuring the tightness of a marriage squeeze », *Demography*, 20(1), p. 61-78.
- SOUTH S., MESSNER S.**, 1986, « Structural Determinants of Intergroup Association: Interracial Marriage and Crime », *American Journal of Sociology*, 91(6), p.1409-1430.
- STREIFF-FENART J.**, 1989, *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan
- TRIBALAT M.**, 1995, *Faire France: une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- TAVAN C.**, 2005, « Les calendriers de constitution de la famille : quelles différences entre les immigrés et l'ensemble de la population », in Lefèvre C., Filhon A., ed., *Histoires de familles histoires familiales*, INED, Paris, p. 443-460.
- VALLET L.A.**, 1986, « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique : La France entre 1962 et 1982 », *Revue Française de Sociologie*, 27(4), p.655-696.
- VALLET L.A.**, 1995, « Diplôme féminin et carrière masculine : le sens d'une corrélation », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), p.143-169.
- WEISS Y.**, 1994, « Les économistes et la formation des couples, le fonctionnement du mariage et du marché matrimonial », *Population*, 49(4-5), p.1015-1040.
- VARRO G.**, 2003, *Sociologie de la mixité*, Belin, 2003
- WONG L.**, 2003, « Why do only 5.5% of Black men marry White Women? », *International Economic Review*, 44(3), p. 803-826.
- ZHOU M.**, 1997, « Segmented assimilation: issues, controversies, and recent research on the new second generation », *International migration review*, 31(4), p. 975-1008.